

Volume 9 . numéro 4 . octobre 1995

FNEEQ

actualité

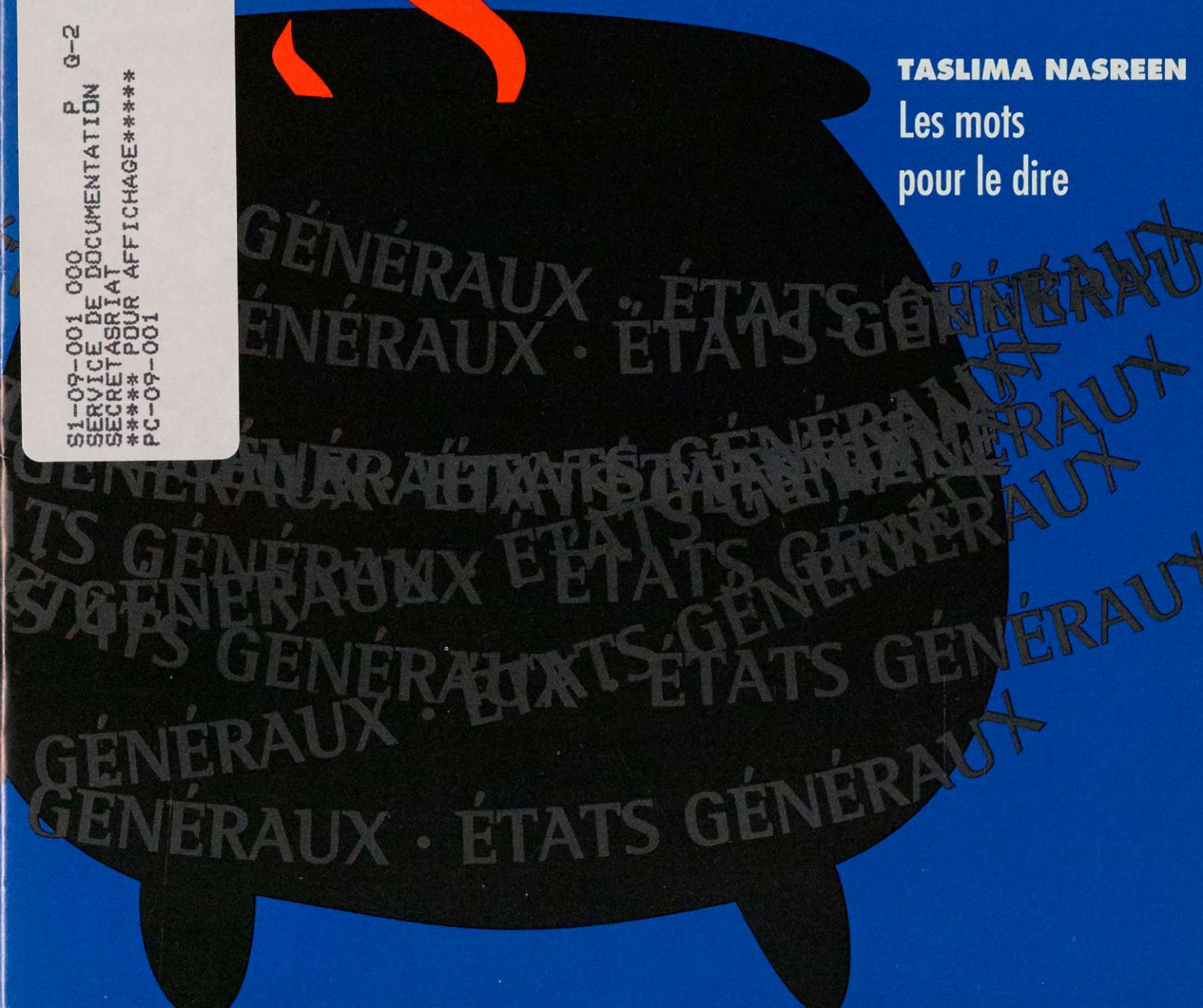


ÉTATS GÉNÉRAUX
Mémoires
et audiences
publiques

23° CONGRÈS
La Beauce
nous accueille

TASLIMA NASREEN
Les mots
pour le dire

51-09-001 000 P 0-2
SERVICE DE DOCUMENTATION
SECRETARIAT AFFICHAGE*****
PC-09-001



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

De la vision comptable

3

ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Le culte de la pédagogie

4

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

La rentrée

6

8

CÉGEPS

CFARR

Assurances et retraite
Assurances collectives

10

12

CONDITION FÉMININE

Les mots pour le dire

CONGRÈS

La Beauce nous accueille

14

18

ÉTATS GÉNÉRAUX

Mémoires et audiences

ÉDUCATION

Le français en promotion

29

FNEEQ



FNEEQ-actualité
est la publication officielle
de la Fédération nationale
des enseignantes et des
enseignants du Québec,
affiliée à la CSN.

Responsabilité éditoriale
Denise Trudeau
Coordination et rédaction
Laval Rioux
Conception graphique
et direction artistique
France Tardif
Infographie
Andrée Séguin
France Tardif
Illustrations
Daniel Sylvestre

Volume 9, no 4

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale Canada
Bibliothèque nationale Québec



À l'heure où le peuple québécois a rendez-vous avec l'Histoire, où la souveraineté constitue un enjeu véritable, où la société est confrontée à de nombreux problèmes pour lesquels elle doit trouver des solutions durables, une réflexion sur la place prioritaire que doit occuper l'éducation trouve toute sa pertinence.

Depuis maintenant plusieurs mois, des Québécoises et des Québécois de différents milieux sont venus en grand nombre rencontrer les membres de la Commission des états généraux sur l'éducation afin de leur présenter leurs réflexions sur l'état de l'éducation au Québec.

À l'évidence, il existe dans la société québécoise un intérêt véritable et une volonté certaine à réfléchir

De la vision comptable

et parler d'éducation au Québec. Le gouvernement et le ministre de l'Éducation devraient se réjouir de cette participation volontaire des citoyennes et des citoyens qui souhaitent que ces assises puissent dégager les grands consensus sociaux qui s'imposent pour doter le Québec d'un système d'éducation cohérent, efficace et résolument tourné vers l'avenir. La FNEEQ-CSN, comme plusieurs autres groupes, a choisi de participer à un véritable débat de société, susceptible de conduire aux ajustements appropriés.

Au lieu d'encourager et de mobiliser la population québécoise sur cette question, alors qu'ils devraient assister, écouter et travailler de concert avec les intervenants de tous les milieux et particulièrement ceux de l'éducation, le gouvernement et le ministre Garon font cavaliers seuls sur le sentier des compressions budgétaires. À leurs yeux, il semble bien que la révision du système d'éducation et le redressement des finances publiques soient inconciliables, que l'une ne puisse s'imbriquer dans l'autre.

En agissant de la sorte, le gouvernement s'est résolument trompé. En choisissant d'exclure le monde de l'éducation du débat des finances publiques, en lui imposant de façon arbitraire ses choix financiers, il n'a réussi qu'à provoquer l'indignation et la colère du monde de l'éducation. Les nombreuses manifestations qui se sont déroulées au cours du mois de septembre témoignent du refus de la part des enseignantes, enseignants et des étudiantes, étudiants de traiter l'éducation comme une simple dépense compressible, au même titre que toutes les autres dépenses liées aux services publics.

À ce jour, ce que l'on constate projette de sérieux doutes quant au développement même de l'éducation. Ainsi, la réforme Axworthy illustre la volonté du gouvernement fédéral de réduire les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire. La mise en place de cette réforme entraînera inévitablement une hausse des frais de sco-

larité, rendant encore plus aléatoire pour les étudiantes et les étudiants l'accessibilité aux études supérieures et menaçant sérieusement la qualité des services directs aux élèves.

Depuis une dizaine d'années, les ministres de l'Éducation du Québec n'ont pas cessé de procéder à des coupures importantes dans le budget de l'enseignement supérieur. Cette année ne fait pas exception. Au seul chapitre de l'enseignement collégial, dès l'annonce des négociations du secteur public, le gouvernement a indiqué son intention ferme d'imposer une coupure récurrente de 10% des effectifs enseignants comme préalable à toute négociation.

Le milieu de l'éducation au Québec doit une fois de plus vivre avec les contradictions qui émanent des milieux politiques. D'un côté, le ministre de l'Éduca-

tion indique que les ressources nécessaires devront suivre les consensus dégagés des États généraux alors que de l'autre côté, il annonce des coupures de plusieurs millions de dollars sans avoir sérieusement analysé le bien fondé d'une telle décision. Les conséquences risquent de s'avérer dramatiques et d'hypothéquer lourdement l'avenir de notre système d'éducation. De manière inévitable, des coupes sombres dans les ressources à l'enseignement se traduiront par une détérioration des services aux étudiantes et étudiants et par une augmentation de la tâche des enseignantes et des enseignants.

Que peut-on maintenant espérer des États généraux, de cette vaste consultation publique, alors que les seuls résultats valables, que les seuls consensus acceptables par le gouvernement seront ceux qui s'inscriront dans les orientations budgétaires préalablement définies?

Lorsque l'on observe la conjoncture en éducation, une constante se dégage: la prédominance d'une vision comptable qui pose comme un absolu l'impératif financier auquel toutes les autres composantes du système doivent être subordonnées. Dire cela ne signifie pas que le monde de l'éducation doive se voir épargné de l'analyse des finances publiques. Au contraire, il est essentiel pour les décideurs politiques de comprendre que la seule vision comptable ne peut déterminer les balises d'une société en mutation.

Les enseignantes et les enseignants de la FNEEQ réitèrent simplement qu'ils doivent être partie prenante aux orientations à prendre, plutôt que de se voir imposer, que l'objectif de maintenir un système d'éducation de qualité doit demeurer une priorité sociale. Si le gouvernement partage réellement cet objectif, il doit alors agir en véritable partenaire, solidaire de celles et de ceux à qui l'avenir de l'éducation au Québec tient à coeur.

Le comité exécutif de la FNEEQ

Le culte de la pédagogie

Le 15e colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale qui s'est tenu les 7, 8 et 9 juin dernier à Rivière-du-Loup avait pour thème: «Pour s'y retrouver, pour se retrouver – Le renouveau de l'enseignement collégial».



On peut certes souligner que, dans l'ensemble, le colloque était bien organisé et que beaucoup d'énergie avait été déployée pour que les intervenantes et intervenants du monde de l'éducation puissent échanger au plan de la pédagogie. Une fois cela dit, nous ne pouvons passer sous silence que ce colloque se voulait un clin d'oeil à la réforme du collégial et qu'il s'y dégageait une complicité évidente à l'égard de l'approche par compétences. Plusieurs conférences et ateliers, ainsi que le symposium ministériel sur la notion de compétence en formation générale, y furent consacrés. Il est intéressant de souligner, à cet égard, que quelques enseignantes et enseignants avaient été délégués par la direction de leur collège, parce qu'ils ou elles avaient suivi un cours visant l'application de l'approche par compétences pour l'élaboration de leur plan de cours.

Nous étions donc en droit de nous attendre à ce que ce 15e colloque de l'AQPC permette une analyse critique de la réforme ministérielle et, plus particulièrement, en ce qui touche l'approche par compétences. Pourtant, avant même qu'il ne commence, le colloque apparaissait comme une vaste entreprise destinée à cautionner cette approche.

Heureusement, certaines conférences ont permis un regard plus critique sur les dimensions de cette fameuse approche par compétences. Signalons d'abord la conférence de Georgine Loacker, professeure d'anglais au Collège Alverno. Dans son propos cette dame présentait les particularités, les préoccupations et avantages que pouvait offrir le modèle du Collège Alverno (fruit de dix années d'efforts) et concluait ainsi : «Alverno is not a model». De plus, la conférencière ajoutait que si le MEQ avait parachuté sa réforme sans définir préalablement les concepts précis qui s'y rattachent, il ne fallait pas trop s'en offusquer, car cela laissait aux enseignantes et aux enseignants toute la latitude nécessaire pour définir ces concepts et pour donner une coloration propre à chaque institution. Nous pouvons mettre en doute que les véritables intentions du ministère de l'Éducation allait dans un tel sens.

Madame Nicole Fortin, conseillère à la FEC, dénonçait d'ailleurs ces intentions et l'approche par compétences du MEQ dans un document intitulé *Alverno*. En voici un

extrait significatif: «On en arrive à croire que sous le vocable à la mode d'approche par compétences, le MEQ cache une intention: imposer aux enseignantes et aux enseignants du réseau un programme en tous points uniforme. Il eut pu arriver aux mêmes résultats par une méthode plus grossière et plus classique, mais combien plus claire et moins vicieuse, en précisant les manuels à utiliser et les plans de cours. Les enseignantes et les enseignants se seraient ainsi épargné le travail de deviner ce qui se cache précisément sous les mots qui énoncent les soi-disant compétences et critères».

Nous retrouvons une analyse semblable dans un article de M. André Painchaud, paru dans le *FNEEQ-actualité* de mars dernier:

«Quant à la troisième idée, elle consiste à dire que l'important n'est pas d'enseigner un savoir, mais un savoir-faire. Cela ne fait-il pas penser, comme par hasard, à l'approche par compétences? N'est-on pas venu nous annoncer tout récemment que l'approche disciplinaire (axée sur des connaissances) avait fait son temps et que nous en étions maintenant à l'ère de

L'approche par compétences n'a que faire des disciplines et elle fonctionnerait mieux sans celles-ci.

l'approche par compétences? Au fur et à mesure que la réforme se précise, dans les cégeps, il y a lieu d'être inquiets». Quel plaisir d'entendre finalement madame Loacker nous dire: «You do what's true to you».

Pour sa part, M. Michel Saint-Onge, adjoint à la directrice des études au Cégep Montmorency, affirmait dans sa conférence que

l'approche par compétences est une technique devant nous aider pour l'élaboration de programmes de formation, mais qu'elle ne doit pas être une technique d'élaboration de plan de cours en fonction du futur travail dans lequel évoluera l'étudiante ou l'étudiant. La compétence est un savoir mobilisé en situation réelle. Or, les situations de travail ne se retrouvent pas nécessairement à l'école et ne sont qu'une partie des situations de vie. Des réserves semblables ressortaient de la conférence de M. Philippe Perrenoud.

Pour s'y retrouver dans le renouveau, comme le dit le thème de ce colloque, il aurait fallu mettre au débat une idée de base qui a jadis bouleversé l'éducation aux États-Unis. Cette idée est bien identifiée par André Painchaud dans sa contribution au *FNEEQ-actualité* de décembre 1994: «La deuxième idée de base a trait à l'enseignement. Sous l'influence de la psychologie moderne et des doctrines pragmatiques, la pédagogie est devenue une science de l'enseignement en général, au point de s'affranchir complètement de la matière à enseigner. Est professeur (...) celui qui est capable d'enseigner... n'importe quoi (le bloc C de la formation générale, ça vous rappelle quelque chose?). Sa formation lui a appris à enseigner et non à maîtriser un sujet en particulier(...) En outre, au cours des récentes décennies, cela a conduit à négliger complètement la formation des professeurs dans leur propre discipline, surtout dans les écoles secondaires».

L'approche par compétences n'a que faire des disciplines et elle fonctionnerait mieux sans celles-ci. Cependant personne dans le réseau collégial ne parle de les faire disparaître, ainsi que les départements qui les chapeautent. La réactivation des coordinations provinciales reste au point mort, tandis qu'on cherche plutôt à harmoniser l'enseignement collégial avec celui du secondaire qui n'a que faire des dites disciplines. De plus, les nouveaux cours de formation générale complémentaire ne sont rattachés à aucune discipline. Le colloque de l'AQPC a raté un débat essentiel sur cette question majeure: que doit-on enseigner, des compétences ou bien des connaissances?

Le symposium ministériel sur la notion de compétence en formation générale visait davantage un polissage de l'approche par compétences



qu'une remise en question de cette dernière pour la formation générale. L'AQPC annonce même que son prochain stage de formation portera sur l'appropriation d'un récent ouvrage américain, intitulé *La clé du savoir* ou «comment intervenir pour favoriser la réussite des nouveaux élèves». L'AQPC dit avoir obtenu l'autorisation d'adapter la démarche présentée dans cet ouvrage aux besoins des collèves du Québec, mentionnant que, depuis une année, plus de 440 personnes travaillant dans les collèves ont suivi une formation en ce sens.

Voici ce que pense M. André Baril de cette approche, selon une recension faite dans la revue *Combat* (automne 1995) et intitulée «Une pédagogie intégriste au collégial»:

«La clé du savoir... est un grand format de 345 pages, contenant diverses rubriques, allant de la prise de notes à la gestion de son argent, en passant par des conseils pour se tenir en santé. C'est un livre

de recettes et de travaux pratiques. D'exercice en exercice (chacun d'eux étant illustré par une chaussure de course!), l'étudiant suit la voie qui le mènera à devenir un étudiant émérite (on propose même des modèles québécois: Armand Bombardier, Alphonse Desjardins, etc)... Nos pédagogues ont vu dans ce livre la nouvelle bible dont ils rêvaient!».

Pour reprendre, en l'adaptant, la tirade de Foglia dans sa chronique journalistique du 16 septembre dernier, j'oserais dire qu'il va bien falloir, un de ces jours, s'aventurer jusqu'à cette limite où la liberté de culte menace les libertés individuelles et tirer un trait quelque part. Il va bien falloir, un de ces jours, botter le culte de tous ces anges gardiens», tels ces technocrates de la pédagogie qui veulent imposer à tous leur nouvelle religion.

Marcel Sylvestre
Comité école et société

La rentrée

Déjà le début d'une nouvelle année scolaire. Par chance, avec l'été que l'on a connu, un des plus chauds de mémoire d'homme, le retour à la vie professionnelle est moins difficile. Et si l'été a été chaud, ça risque de se poursuivre à l'automne, en particulier dans le monde de l'éducation.



D'abord, il y a la question nationale qui va retenir l'attention. Même si ce deuxième référendum ne soulève pas la même ferveur qu'en 1980, surtout pour celles et ceux qui l'on vécu, il reste qu'il est un moment important pour les Québécois et Québécoises. N'oublions pas que nos étudiantes et étudiants sont bien jeunes pour se rappeler aujourd'hui de toute la ferveur qui avait entouré le référendum de mai 1980. Les questions risquent d'être nombreuses, surtout pour celles et ceux qui enseignent au primaire et au secondaire.

La deuxième question qui nous concerne plus particulièrement est la négociation chez les employés-es du secteur public et parapublic du Québec. Après le retrait du droit de négocier, avec la loi 102 qui prolongeait les conventions collectives de deux ans, c'est un retour à la négociation en 1995. Ce droit de négocier est bafoué depuis trop longtemps pour qu'on n'y consacre pas toute notre attention.

Mais encore une fois dans cette ronde de négociation, le gouvernement emploie une stratégie plutôt déloyale. Il fixe unilatéralement les balises de la négociation en décidant d'avance qu'une signature doit équivaloir à une économie de 48 millions de dollars dans le secteur collégial et de près de 200 millions dans les secteurs primaire et secondaire. La négociation s'annonce très ardue; les enseignantes et les enseignants méritent tout notre appui pour mener à bien la lutte qui s'engage. N'oublions pas que le règlement va influencer directement

nos conventions collectives, à cause des ententes qui seront conclues, mais également par le style de stratégie déployée par le gouvernement. S'il y a des compressions dans le secteur public, il y en aura également dans les subventions à l'enseignement privé.

La troisième question concerne la tenue des États généraux sur l'éducation. La CSN a d'ailleurs déposé son mémoire, produit par un travail conjoint de différentes fédérations, la FPPSCQ, la FEESP et la FNEEQ. Je tiens à souligner ici le travail remarquable du Comité école et société de la fédération qui a dû travailler d'arrache-pied tout l'été à la préparation du mémoire FNEEQ, adopté au conseil fédéral du 17 et 18 août 1995. Tenir des États généraux sur l'éducation, c'est revoir le portrait du système d'éducation au Québec. Tous les groupes de la société ont été invités à faire des représentations devant la commission: les parents, les commissions scolaires, les associations de cadre, les enseignants représentés par les grandes centrales syndicales, les étudiants, les municipalités, les chargés de cours, les directions d'établissement, les employés de soutien, mais également des groupes comme l'Association des agriculteurs du Québec et même les Chevaliers de Colomb. Ces débats ont mobilisé tant d'énergies qu'il serait surprenant que tous les groupes venus faire des représentations se contentent d'un maigre résultat.

Ce qui est souhaité par presque tous, c'est un changement en profondeur. Le danger d'un tel processus est d'imposer des changements inconsidérés, à cause des trop fortes pressions qui viendraient de la population. En effet, dans le climat social actuel, ce qui est payant politiquement, ce sont les larges compressions dans les budgets publics. Les syndicats étaient parmi les groupes qui ont demandé la tenue de ces États généraux, afin de réévaluer notre système d'éducation. Mais jamais il n'a été question de tout reconstruire, de tout reprendre à zéro. Il y a sans doute des aberrations à dénoncer, mais tout ne mérite pas la poubelle. Il faut sauvegarder notre originalité et nos meilleurs acquis.

Nouvelles du regroupement

L'année scolaire 1994-95 s'est terminée par un bilan plutôt positif pour le regroupement des établisse-



ments privés. Notre travail consistait à ramener les membres à leur fédération, ce qui a été constaté par la présence des membres aux différentes instances de la FNEEQ. Un nouveau syndicat fait partie du regroupement depuis juin dernier. Il s'agit du Syndicat du personnel du Collège de Montréal. En effet, depuis juin 1995, ce syndicat a été accrédité et il a choisi de s'affilier à la FNEEQ-CSN. C'est la tâche de travail qui ne cessait d'augmenter, qui a décidé les enseignants et les autres membres

du personnel du collège à se syndiquer. La procédure d'accréditation a été très rapide et s'est relativement bien déroulée; ce n'est pas parce que l'employeur acceptait la syndicalisation, bien au contraire.

Le Collège de Montréal est la plus vieille institution d'enseignement de Montréal. Anciennement la propriété des messieurs de St-Sulpice qui étaient les seigneurs de l'île de Montréal, l'institution est maintenant une corporation privée, avec la particularité de n'accepter qu'une

clientèle composée exclusivement de jeunes garçons de niveau secondaire. Nous espérons dans un numéro futur du *FNEEQ-actualité* vous présenter plus en détail le syndicat de ce collège.

Le regroupement des institutions privées doit, cet automne, faire le point sur les négociations du secteur public, afin d'évaluer les impacts de celles-ci sur nos propres conventions collectives, de même que sur les États généraux qui se déroulent présentement. Durant l'année qui vient, les syndicats vont continuer de travailler sur le thème de la retraite et sur la négociation, car plusieurs d'entre eux vont préparer ou entreprendre leurs négociations en 1996. Trois autres réunions devraient se tenir durant l'année.

Portrait du regroupement

Nous retrouvons actuellement 22 syndicats à l'intérieur du regroupement, couvrant plusieurs régions du Québec. Nous avons deux écoles à Sherbrooke, deux écoles à Chicoutimi, une école à St-Hyacinthe, une école à Ste-Anne-de-la-Pocatière; dix se retrouvent dans la région de Montréal et six sont dans la région de la ville de Québec. Ces établissements oeuvrent dans différents ordres d'enseignement :

- 1 établissement offre le primaire uniquement;
- 11 établissements offrent le secondaire uniquement;
- 2 établissements se consacrent uniquement au niveau collégial, dont un à la formation technique;
- 1 établissement est dans le secteur université;
- 1 école de conduite automobile;
- 1 établissement offre de la formation du niveau pré-scolaire jusqu'au niveau collégial;
- 2 établissements cumulent les niveaux secondaire et collégial;
- 2 écoles se spécialisent en enfance inadaptée;
- 1 école de musique complète le tableau.

Le monde de l'éducation entre dans une période charnière de son histoire et les maisons d'enseignement privé n'y échapperont pas. Nous devons donc être à l'affût de tous les changements qui ne manqueront pas de survenir.

Pierre Lachance
Coordonnateur du regroupement
des syndicats d'enseignement privé

Le point

Les syndicats des cégeps ont repris les négociations depuis bientôt douze mois. Voici la saga de cette ronde de négociations qui n'est pas encore terminée.



Comment vous exposer brièvement et simplement un dossier aussi complexe que celui de la négociation des cégeps, avec tous ses enjeux et ses nombreux rebondissements, pour ne pas dire ses soubresauts. C'est ce que j'essaierai de faire dans les lignes qui suivent, en commençant par un bref rappel des événements depuis la signature de la dernière convention collective.

Une convention reportée

Il faut d'abord se rappeler que la convention collective présentement en vigueur l'est depuis le 1er janvier 1989 et qu'elle est échue depuis le 30 juin 1995. Cette convention collective a été prolongée à trois reprises depuis sa première échéance prévue le 31 décembre 1991. Les deux premières prolongations, pour des durées de six mois et de un an, le furent par entente entre les parties alors qu'à la troisième fois, elle fut décrétée par le biais de l'adoption de la loi 102 par l'Assemblée nationale, laquelle reportait la convention collective du 30 juin 1993 jusqu'au 30 juin 1995.

La loi 102 permettait également de récupérer 1% de la masse salariale des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Cette loi visait aussi beaucoup d'autres personnes qui ne sont pas à proprement parler des employé-es de l'État.

Ainsi, la quasi-totalité des membres de la FNEEQ fut touchée par cette loi. Celle-ci prévoyait également la possibilité d'entreprendre des discussions sur l'organisation du travail afin de dégager des économies, auquel cas, il y aurait diminution dans les coupures annoncées. Certaines organisations syndicales comme la CEQ et la FTQ ont d'ailleurs convenu d'ententes à cet effet.

Du côté de la CSN, nous avons refusé de participer à de telles ententes, car nous nous opposons à cette approche. D'une part, nous n'acceptons pas de réduire la négociation sur la réorganisation du travail à une stricte question d'économies à réaliser; d'autre part, nous dénonçons l'approche voulant que le gouvernement fixe unilatéralement le cadre budgétaire. En fait, seuls les réaménagements à l'intérieur de ce cadre demeuraient matière à négocier.

La CSN entreprenait alors une dure bataille: la campagne pour les services publics et l'emploi avait pour objectif de sensibiliser la population à la dégradation des services publics, suite aux coupures annoncées. Nous visions alors à retrouver notre droit de négocier que la loi 102 avait suspendu.

Les accords-cadres

À la fin de janvier 1995, soit plus d'un an après l'adoption de la loi 102, la CSN et ses fédérations du secteur public convenaient avec le gouvernement d'accords-cadres sur la discussion de l'organisation du travail. Ces accords stipulaient que la négociation devait s'enclencher selon une approche de résolution de problèmes. Par ailleurs, les parties s'engageaient à discuter d'une meilleure utilisation des ressources budgétaires allouées aux différents réseaux, la négociation devant toutefois se faire sans aucune exigence préalable.

Du côté de la FNEEQ, trois sujets

furent principalement abordés: l'approche-programme, comme composante majeure de la réforme de l'enseignement collégial; la décentralisation vers les établissements des budgets prévus pour le perfectionnement technologique, le ressourcement disciplinaire et l'adaptation à l'enseignement; les mesures de résorption du personnel excédentaire, suite à l'application de la réforme.

Cette période fut loin d'être fructueuse. Rien n'a été conclu, alors qu'à la table de négociation, nous avions une entente de principe sur les mesures de résorption. Mais celle-ci fut rejetée par le conseil d'administration de la Fédération des cégeps parce qu'elle donnait des droits aux personnes à statut précaire et qu'elle réduisait les droits de gérance des cégeps. Nous avons vivement dénoncé cette manoeuvre des administrateurs de cégeps.

Le regroupement cégep du 15 juin 1995 dressait le bilan de cette période. Il concluait qu'afin d'éviter le morcellement des objets de négociation, il fallait nous donner une vision globale de la négociation et nous assurer d'un arrimage entre les objets de négociation sectorielle et ceux de la table commune (salaires, retraite, droits parentaux).

Un été chaud, mais pas pour notre négociation

Pendant l'été, nous n'avons tenu qu'une rencontre de négociation à la table sectorielle FNEEQ avec le comité patronal de négociation des collèges. Toutefois, dans le secteur de la santé et des services sociaux, il y eut de nombreuses rencontres entre le cartel CSN qui comprend la Fédération des affaires sociales, la Fédération des professionnel-les salariés et cadres du Québec, le secteur professionnel des technologies médicales, et le Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux. Par ailleurs, il y eut quelques rencontres de table com-

sur la négo

mune entre, d'une part, les six organisations syndicales, la CSN, la CEQ, la FTQ, la FIIQ, le SFPQ et le SPGQ et, d'autre part, le Conseil du trésor. Les travaux ont principalement porté sur la retraite et dans une moindre mesure, sur les salaires.

Au début du mois d'août, ces six organisations syndicales décidèrent de tester la volonté gouvernementale d'en arriver rapidement à un règlement. La présidente du Conseil du trésor, madame Pauline Marois, indiquait alors aux organisations syndicales que le gouvernement souhaitait un règlement rapide, lequel devrait couvrir l'ensemble des groupes en présence et porter autant sur les sujets de tables sectorielles que sur ceux de table commune.

Au cours des semaines qui sui-

virent, la ronde intensive de négociation a permis aux diverses organisations syndicales du secteur public de conclure des ententes, à l'exception des enseignantes et des enseignants de niveau collégial affiliés à la FNEEQ. Il convient de rappeler ici que seule une entente à la table sectorielle permettait d'accéder au règlement de la table centrale. La Fédération autonome du collégial, quant à elle, avait plutôt choisi de demeurer en dehors du processus de négociation intensive.

La négociation à la table FNEEQ a été marquée, dès le début, par l'annonce ministérielle d'une compression substantielle de 48 millions \$, équivalant à une coupure de plus de 10% des ressources allouées à l'enseignement (1200 ETC). Nous avons dénoncé publiquement ces inten-

tions du gouvernement, en ce qu'elles constituaient une attaque sans précédent à la qualité même de l'enseignement collégial. C'est pourquoi les syndicats ont décidé de tenir une première journée de débrayage, le 14 septembre dernier. Parallèlement aux rencontres de négociation, diverses démarches politiques ont été menées, lesquelles n'ont pas entraîné de déblocages significatifs au plan de la négociation.

Entre-temps, les compressions anticipées de 48 millions \$ ont été ramenées à 20 millions \$. Le groupe minoritaire des six syndicats de la FEC-CEQ a choisi de régler sur cette base, notamment en acceptant le principe des journées de congé sans salaire, à l'instar du règlement intervenu pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Pour sa part, la FNEEQ s'est opposée à ce type de règlement, proposant plutôt de s'attaquer aux problèmes systémiques engendrés par le

retard des étudiantes et étudiants à compléter leurs études collégiales dans les délais prescrits, sans compter les échecs scolaires et les abandons. Nous avons proposé d'allouer une heure de disponibilité professorale à des projets collectifs de renforcement de l'encadrement des étudiantes et étudiants. Nous avons évalué les coûts générés par ces retards et échecs à plus de 100 millions \$ par année.

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement a rejeté nos propositions et a maintenu son préalable de récupération budgétaire avant toute autre forme de négociation. Les syndicats ont donc décidé de tenir une seconde journée de débrayage qui a marqué la Journée internationale des enseignantes et enseignants, le 5 octobre dernier.



Pierre Patry
secrétaire général FNEEQ

Le CFARR est le comité de la fédération responsable des assurances et des régimes de retraite. Il a acquis une existence formelle en 1981, lors du regroupement des contrats d'assurances collectives des enseignantes et enseignants des cégeps et des collèges privés.



Pendant les premières années, le comité s'est occupé principalement d'assurances et, accessoirement, des régimes de retraite. Le comité était aussi consulté sporadiquement au sujet des dossiers de négociation. La mise sur pied à la CSN, d'un comité sur la retraite, appelé comité aviseur et qui regroupe les fédérations du secteur public, a marqué un tournant dans l'importance accordée au dossier de la retraite. Ce comité aviseur a été mis sur pied à la demande de la FNEEQ, compte tenu de l'intérêt et des besoins grandissants de ses membres. À partir de ce moment, les problèmes d'application, de négociation et d'information sur la retraite ont pris une place de plus en plus importante dans les travaux du CFARR.

coordonnateur du regroupement privé;

● une salariée conseillère syndicale de la FNEEQ: Francine F. Côté.

Le membre de l'exécutif responsable du dossier est Pierre Patry, secrétaire général de la fédération.

LES MANDATS GÉNÉRAUX

1. Les assurances collectives

En ce qui concerne les assurances, les principales tâches du comité consistent à gérer financièrement les contrats collectifs, à analyser les rapports d'expérience et les conditions de renouvellement, à voir à la confection d'appels d'offres lorsqu'il y a lieu et à faire des recommandations à la fédération sur l'utilisation d'éventuelles ristournes. Le CFARR surveille l'administration du régime par la compagnie: il donne des orientations sur l'application des clauses, reçoit les représentations des membres ou les suggestions de l'assureur pour améliorer le service. Il voit aussi à la mise à jour et à l'amélioration des contrats, en proposant des ajustements aux bénéfices déjà existants, en recommandant l'implantation de nouveaux bénéfices pour tenir compte des demandes exprimées par les membres.

En outre, le comité assure l'information et la formation des membres: élaboration de documents d'information, organisation de la session annuelle de formation. Il fait des recommandations et conseille la fédération sur les revendications de négociation.

aux membres et à la fédération des stratégies d'application des régimes en tenant compte de la situation particulière des enseignantes et des enseignants. Enfin, il conseille la fédération sur les revendications de négociation. C'est aussi lui qui assure la représentation FNEEQ au comité CSN sur la retraite et qui assiste les membres représentant la CSN au comité de réexamen de la CARRA.

LES MANDATS DU DERNIER CONGRÈS

La fédération en congrès a confirmé l'orientation actuelle des travaux du CFARR, lesquels se poursuivront donc en ce sens. Pour le prochain congrès, le CFARR a reçu, entre autres mandats, celui de soumettre un projet d'intégration des services pour le dossier des assurances et régimes de retraite. Il s'agit d'identifier les besoins auxquels la fédération doit répondre: identifier les lieux (auprès des membres, des syndicats locaux, de la CARRA...) et les intervenantes et intervenants de la fédération (CFARR, conseillers, instances politiques...) dans ces lieux; définir les mandats, les juridictions et les tâches de ces intervenantes et intervenants ainsi que les relations qu'ils entretiennent entre eux; identifier les ressources nécessaires à la réalisation des mandats; enfin, proposer un calendrier d'implantation.

Le CFARR poursuivra également sa réflexion sur la place des retraités-es dans les contrats d'assurances col-

Assurances et retraite

LA COMPOSITION DU COMITÉ

La composition statutaire du comité est la suivante:

- des représentants des enseignantes et enseignants de cégeps; en sont actuellement membres: Hélène Boileau, du cégep Edouard-Montpetit; Jean-Jacques Pelletier, du cégep de Lévis-Lauzon; Augustin Verstraelen, du cégep de Joliette; Yves Cardinal, du cégep de Trois-Rivières;
- un représentant des enseignantes et des enseignants des collèges privés; actuellement, Pierre Lachance,

2. Les régimes de retraite

En ce qui concerne les régimes de retraite, les principales tâches du comité consistent à assurer l'information et la formation des membres par l'élaboration de documents d'information et par l'organisation de la session annuelle de formation. Le comité assure une fonction conseil auprès des membres dans leurs dossiers de retraite: choix à faire quant à la date de prise de la retraite, évaluation de l'utilité d'un rachat, contestation d'une décision de la CARRA, etc. Il a la tâche de proposer

lective, cette démarche se faisant en même temps que celle de la mise sur pied d'une association nationale de retraités-es de la FNEEQ.

Enfin, le congrès a également demandé au CFARR d'examiner globalement la question de l'invalidité dans la perspective d'assurer aux personnes invalides une protection juste et adéquate, de favoriser la réadaptation et de limiter la croissance des coûts.

Hélène Boileau
CFARR

Depuis le premier juillet 1995, les modifications suivantes ont été intégrées aux polices d'assurances collectives des enseignantes et enseignants des cégeps et des collèges privés.



Médicaments

Une modification est apportée à la couverture des médicaments. Seuls les médicaments pour lesquels une prescription est nécessaire ainsi que certains médicaments essentiels à la survie de l'assuré-e sont remboursés. Cependant, cette restriction ne s'applique pas aux médicaments homéopathiques qui demeurent remboursables sur prescription.

Assurance voyage

Un programme complet d'assurance et d'assistance voyage est intégré à la police d'assurances collectives. L'assurance-voyage s'applique dans les cas d'urgence résultant d'une maladie ou d'un accident survenu lors d'un séjour temporaire à l'extérieur du Québec. L'absence doit être de moins de 182 jours, cette dernière règle étant celle applicable aussi à la RAMQ. Le volet assurance-voyage intègre les couvertures actuelles de remboursement à 100% des frais d'hospitalisation, des honoraires de médecins et des frais de médicaments. De nouvelles couvertures s'ajoutent, permettant le remboursement à 100% des frais

suivants: le rapatriement, si autorisé, de l'assuré-e malade et celui de la ou du conjoint et des enfants à charge; le rapatriement de la dépouille, en cas de mortalité de l'assuré-e (maximum 5 000 \$); les frais d'hébergement et de subsistance (maximum 150 \$ par jour, 8 jours) si le retour est reporté au-delà de la date initialement prévue; les frais pour le retour du véhicule de l'assuré-e si cela est nécessaire (maximum 1 000 \$).

En plus, l'assuré-e peut obtenir l'avance de fonds nécessaires pour couvrir les frais médicaux, autres que les médicaments couverts par

de l'assurance voyage. Elle ou il doit notamment aviser l'assureur, dès que possible, de la survenance d'un incident, d'un accident ou d'une maladie; il doit obtenir, dès qu'elle ou qu'il est en mesure de le faire, l'accord préalable de l'assureur avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Finalement, en certaines circonstances, le programme d'assurance-voyage ne s'applique pas. Ce sera le cas notamment pour un accident survenu lors de la participation à un sport contre rémunération, à tout genre de compétition de véhicules moteurs ou à tout genre d'épreuve

Assurances collectives

RENOUVELLEMENT DES POLICES

l'assurance voyage. Compte tenu des coûts d'hospitalisation très élevés dans certains pays, l'avance de fonds constitue l'un des avantages majeurs du nouveau programme.

Le volet assistance-voyage permettra à l'assuré-e, en difficulté à l'étranger, de recourir aux services d'un assesseur, 24 heures par jour, dans la plupart des pays à travers le monde. En cas de maladie ou d'accident, l'assesseur fournit les informations médicales et les renseignements utiles sur les services de santé; il facilite l'admission dans une clinique ou un hôpital; il organise les contacts nécessaires entre le médecin traitant, les services médicaux et le médecin de famille de l'assuré-e si nécessaire; il avance les fonds pour défrayer les soins médicaux. Sur demande de l'assuré-e en difficulté à l'étranger, l'assesseur fournit toute information nécessaire, suite à la perte de passeport, visa ou carte de crédit. Il offre un service téléphonique d'interprètes polyglottes et rembourse les frais d'appels téléphoniques et autres frais de communications encourus pour avoir accès au service d'assistance.

L'assuré-e a, de son côté, quelques obligations à remplir pour bénéficier

de vitesse, au vol plané ou à voile, au parachutisme, ou à toute activité dangereuse. C'est aussi le cas lorsque le sinistre a lieu dans un pays en état de guerre, d'instabilité politique notoire, lors d'émeutes; évidemment, lorsque l'assuré-e ne remplit pas ses obligations en cas de sinistre.

Acquisition de la permanence

À l'acquisition de sa permanence, l'enseignante ou l'enseignant pourra, dans les 31 jours de l'événement, adhérer sans fournir de preuve à l'assurance vie et à l'assurance salariale. Elle ou il pourra choisir d'effectuer un retour d'exemption en assurance maladie et assurer les personnes à sa charge selon les mêmes règles que les nouveaux employé-es.

Modification à la définition d'invalidité (pour les collèges privés seulement)

La définition d'invalidité est modifiée pour couvrir les interventions médicales reliées directement à la planification des naissances, ce qui est déjà le cas dans les cégeps.

Hélène Boileau
CFARR



TASLIMA NASREEN

Les mots pour le dire

À l'invitation de la Ligue des droits et libertés, madame Taslima Nasreen effectuait un séjour au Québec du 14 au 19 septembre derniers.



Il s'agissait de la première visite en sol nord-américain de cette écrivaine bangladeshaïse qui doit vivre en exil depuis qu'elle fait l'objet d'une condamnation à mort par des groupes fondamentalistes musulmans, à cause des opinions exprimées dans ses écrits. Elle venait donner une série de conférences et participer à des débats organisés par une dizaine d'organismes solidaires de ses prises de position et unanimes à dénoncer la «fatwa» dont elle fait l'objet.

Le Comité femmes de la FNEEQ et le Comité de condition féminine du Conseil central du Montréal métropolitain étaient les deux comités organisateurs de la soirée-conférence avec madame Nasreen. Cette conférence, qui a eu lieu à la Bibliothèque nationale le 18 septembre 1995, portait sur les femmes et la montée de l'intégrisme. Environ deux cents personnes assistaient à cette rencontre. Dans cette foule hétérogène, se côtoyaient des personnes issues des milieux syndicaux, des groupes de femmes, des groupes travaillant auprès de différentes com-

munautés culturelles, ainsi que des journalistes, des étudiantes et des étudiants et des ressortissantes et ressortissants du Bangladesh.

Qui est Taslima Nasreen?

La réponse la plus courte serait sûrement de dire, à l'instar de plusieurs journalistes, qu'elle est la «Salman Rushdie du Bangladesh». Cette femme gynécologue, âgée de 32 ans, subit la foudre des musulmans intégristes de son pays qui l'ont condamnée à mort à cause des prises de positions exprimées dans son roman *La honte*. Tout comme M. Rushdie, elle doit vivre en exil.

Que lui reproche-t-on? D'avoir pris la parole? Ses idées? Sa façon de les dire? En fait, il semblerait que ce soit les trois. Dans la Charia, loi musulmane issue du Coran, les femmes ne sont pas autorisées à prendre la parole et, dès lors, écrire est une transgression: c'est prendre «la voix du maître». Dans un univers où la femme doit se voiler pour ne pas être vue, l'écriture est un acte de dévoilement et, si en plus cette écriture dénonce la loi islamique et critique tout le système social et politique qui maintient les hommes au pouvoir et perpétue la domination des femmes, c'est une véritable hérésie aux yeux des fondamentalistes musulmans. Dans *La honte*, Taslima Nasreen dénonce la discrimination et l'oppression faite à la minorité hindoue dans son pays à majorité musulmane et la répression des femmes dans la société islamiste.

Madame Nasreen se définit comme athée, défend les droits des femmes et dénonce les effets dans son pays de la montée des groupes

extrémistes musulmans. Elle considère «qu'aucune religion ne respecte les femmes et ne leur reconnaît le statut d'être humain», et c'est un véritable plaidoyer pour la laïcité des États qu'on retrouve dans plusieurs articles de journaux qu'elle a écrit et qui sont colligés dans un livre intitulé *Femmes, manifestez-vous*. Pour elle, «le Bangladesh doit devenir un État laïque» et on doit remplacer le «code de la famille», fondé sur les principes islamiques, «par des lois garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes» (*Femmes, manifestez-vous*, p.10). «En 1988, l'Islam a été proclamé religion d'État du Bangladesh, par le président Mohammed Ershad, pour des raisons essentiellement politiques.» (*Le Monde*, 16 décembre 1994). Bien que ce pays ait plutôt la réputation d'être modéré, l'influence des groupes extrémistes semble y prendre de plus en plus d'ampleur. La condamnation ou «fatwa» d'un groupe fondamentaliste musulman qui a demandé la mort de madame Nasreen pour «propos blasphématoires», a fini par avoir un écho au gouvernement. À la suite d'une entrevue donnée à un journal indien où elle affirmait que le Coran «devrait être partiellement révisé», madame Nasreen a été accusée d'«insultes au sentiment religieux» selon l'article 295 A du Code pénal. Cet article de loi remontant à l'époque britannique, cette décision apparaît assez clairement comme une concession faite à un mouvement islamiste radical qui a le vent dans les voiles. Madame Nasreen s'est donc retrouvée au centre d'un

procès pour «outrage au sentiment religieux». Le gouvernement du Bangladesh semble prisonnier de son désir de ne pas déplaire à ces groupes et cela, même s'ils font fi des libertés les plus fondamentales.

De plus, dans ses écrits, Taslima Nasreen utilise un langage cru que plusieurs lui reprochent et que même des sympathisants et sympathisantes trouvent parfois inutilement choquant. Par exemple, elle dira: «Tout est cher au Bangladesh, sauf les femmes. Les prostituées, les journalières, les misérables ouvrières des fabriques de vêtements s'activent pour presque rien. (...) La chair des femmes est moins chère que la viande d'agneau.» (*Femmes, manifestez-vous*, p.33). Dans ses romans, elle ose parler de la sexualité des femmes et nommer le corps des femmes et leur plaisir. Elle explique ainsi son langage: «J'écris pour les femmes humiliées, torturées, et comme les paroles douces sont restées jusqu'ici sans effet, j'ai choisi le parti de la mauvaise langue.» (*Femmes, manifestez-vous*, p.12).

Et la conférence....

Madame Nasreen nous a entretenus de la situation des femmes dans l'Islam et son analyse critique était appuyée de citations du Coran. Un interlocuteur choqué lui a dit qu'il était tendancieux de citer des extraits du Coran de cette façon, ce à quoi elle a répondu: «Si on a le droit de parler en bien du Coran, on a aussi le droit d'en parler en mal». Elle a défendu les points de vue qu'on retrouve dans ses écrits: dénonciation de l'oppression des femmes dans les sociétés musulmanes et la nécessité pour les femmes d'obtenir les mêmes droits que les hommes, l'importance de la laïcité des États.

Elle a également parlé de la lutte que les femmes doivent mener pour l'amélioration de leur situation au Bangladesh, dans un contexte de montée de l'intégrisme musulman. Durant la période où l'assistance pouvait poser des questions, quelques femmes sont intervenues pour témoigner de la situation des femmes en Algérie et ont clairement illustré la menace faite aux droits des femmes par le fondamentalisme islamique.

Une autre femme est venue dire que l'intégrisme catholique est aussi une menace pour les droits des femmes et que ça ne faisait pas longtemps que la société québécoise

était sortie de l'intégrisme catholique. On a demandé à madame Nasreen son point de vue sur le port du hidjab à l'école. Elle a répondu que le hidjab est le symbole de l'oppression des femmes et de leur soumission dans l'Islam et qu'on ne doit pas permettre le port du hidjab à l'école parce que les écoles, tout comme les États, doivent être laïques.

Cette soirée a donc été fructueuse en échanges de points de vue. Il y a eu des témoignages d'appui de la part de compatriotes qui ont dénoncé l'oppression faite aux femmes, à la minorité hindoue et le manque de liberté d'expression dans leur pays d'origine. Un avocat de son pays lui a même conseillé de ne jamais y retourner, que même si le Bangladesh redevenait un État laïque, à ses yeux «elle est une femme morte si jamais elle y remet les pieds».

Quelle sera la suite?

Pourquoi avoir organisé une conférence dont le thème est «Les femmes face à la montée de l'intégrisme islamique»? Bien sûr, parce que nous croyons à la liberté d'expression et à l'égalité des femmes et que nous sommes solidaires des luttes menées par les femmes pour l'amélioration de leurs conditions de vie dans tous les pays du monde. Nous voulions offrir à madame Nasreen un lieu public où elle pourrait témoigner concrètement des luttes qu'elle a menées et de celles qu'elle poursuit présentement pour le respect des droits et libertés et l'amélioration de la situation des femmes dans son pays et dans le monde.

Nous voulions connaître la situation des femmes au Bangladesh et quelles étaient les stratégies déployées pour résister aux pressions quotidiennes de l'Islam radicalisé des groupes extrémistes. Nous voulions savoir comment la lutte pour le respect des droits et libertés s'organisait et comment les femmes s'inscrivaient dans ce mouvement d'opposition. Nous nous questionnions sur les démarches qu'il serait utile d'amorcer dans notre propre société pour concilier droits fondamentaux des femmes et liberté religieuse. En tant que société ayant en son sein des cultures diverses, nous serons de

plus en plus appelé-es à y réfléchir.

De plus, la question du féminisme et de l'avancement des femmes prend une tournure particulière avec la montée de l'intégrisme musulman. Non seulement l'Islam est un danger menaçant pour le progrès des femmes, mais l'existence de groupes extrémistes est également une menace. Ces groupes sèment la terreur et exercent des pressions sur les gouvernements non islamistes. Est-il besoin de rappeler que c'est un de ces groupes qui a condamné à mort madame Nasreen?

Cette rencontre se voulait une occasion d'échanger et de réfléchir à partir de la conférence de madame Nasreen sur les questions qui se posent à nous dans le cadre d'une société pluraliste où nous devons trouver un équilibre entre respect des droits des femmes et respect des cultures qui adhèrent à l'égalité des femmes. Nous devons aussi prendre conscience qu'il existe des groupes fondamentalistes musulmans au Québec et que ceux-ci exercent déjà des pressions auprès des communautés musulmanes plus modérées et sur les gouvernements. Comment affirmer la culture, les valeurs et les droits d'ici tout en respectant les nouveaux arrivants de cultures différentes?

Au Comité femmes, nous avons eu l'occasion lors de la recherche et de la rédaction du livre sur les pédagogies non discriminatoires qui

sera bientôt publié, de constater que des enseignantes ont réfléchi à cette situation et ont tenté de développer des méthodes pédagogiques plus adaptées au contexte de la pluralité. De plus en plus, nous serons

confronté-es à cette réalité pluri-culturelle, aux questionnements qu'elle suscite et nous devons, en tant qu'enseignante et enseignant, trouver des réponses.

Les débats sont déjà entrepris dans différents milieux et certains éléments ont ressorti lors des États généraux sur l'éducation. Cette soirée se voulait une occasion de jeter les bases d'une réflexion que nous devons poursuivre et à laquelle nous comptons donner des suites.

Maureen Dennie
Comité femmes

«...aucune religion ne respecte les femmes et ne leur reconnaît le statut d'être humain.»

La Beauce

La FNEEQ a tenu son 23^e congrès à Saint-Georges-de-Beauce, du 30 mai au 3 juin 1995, sous le thème «L'éducation... passionnément!» Ce congrès de la fédération coïncidait avec le 25^e anniversaire de la fondation de la Fédération nationale des enseignants québécois de la CSN.



Le congrès s'est ouvert par des allocutions des dirigeants syndicaux: d'abord M. Yves Fortin, président du Conseil central de la région de Québec, ensuite M. Denis Choinière, président de la FNEEQ, et enfin M. Gérard Larose, président de la CSN. Chacun a tracé un portrait de la conjoncture à l'approche des négociations du secteur public.

Comme tous les congrès de fédérations, celui de la FNEEQ en est un de bilan et ensuite d'élection, sans oublier l'adoption du budget pour assurer les multiples activités de la fédération. Les délégué-es reçoivent les comptes rendus et bilans des différents comités de travail de la fédération et le rapport du comité exécutif responsable des opérations au cours des années précédentes. Dans un second temps, ces délégué-es discutent des propositions d'orientation et de travail à confier aux comités pour les deux prochaines années. On adopte alors les nouveaux mandats à confier aux comités sous la supervision du bureau fédéral et du comité exécutif (voir l'organigramme en pages 16 et 17). L'attention est aussi portée sur les candidatures aux postes à pour-

voir, autant à la direction de la fédération qu'aux comités de travail, car tous les postes sont à renouveler lors d'un congrès.

Le congrès adopte aussi des propositions spéciales d'orientation, comme celle visant la création d'un front commun de l'éducation pour faire le poids des revendications à l'occasion des États généraux sur l'éducation, ou bien celle qui réclame du gouvernement l'abolition de la loi 102, en vue d'une reprise des négociations dans le secteur public.

Le congrès peut faire les ajustements qui s'imposent aux statuts et règlements de la fédération, de même qu'aux règles de fonctionnement de ses trois regroupements de syndicats. Plusieurs propositions adoptées portaient sur ces matières. La vie d'une fédération est aussi une affaire de sous et les questions financières occupent une part importante des délibérations: états financiers réalisés, utilisation des surplus, prévisions budgétaires où peu de chose échappe à la vigilance des délégué-es qui sont habitués à la gestion de leur syndicat local respectif. Le budget de la FNEEQ étant de 4,1 millions \$ sur deux années, distribués en un fonds général et en un fonds de négociation, il est important de voir à une bonne répartition des cotisations syndicales. La FNEEQ n'a pas de chambardement majeur à proposer à sa structure budgétaire et de fonctionnement; elle préconise plutôt une gestion prudente de ses ressources stables pour les prochaines années.

Les trois regroupements de syndicats de la fédération ont soumis au congrès le bilan de leur travail axé sur les négociations et la coordination interne de la gestion de leurs conventions collectives. Les années 1995 et 1996 seront des années de négociation active pour les syndicats des cégeps et des universités, mais aussi pour ceux des établissements d'enseigne-

ment privé. Les ressources d'appoint proviennent du fonds de négociation de la fédération, mais les plans de travail relèvent des regroupements eux-mêmes.

La FNEEQ possède une structure de fonctionnement en comités pour accomplir le travail syndical de la fédération. Ce dernier est partagé selon des champs de spécialisation entre cinq comités de production: le comité école et société, le comité santé et sécurité au travail, le comité des femmes, le comité des assurances et retraite, le comité d'action internationale. Chaque comité fédéral présente son bilan des réalisations et son plan d'action pour les deux années à venir. Le congrès adopte à cet effet les propositions que lui soumet le bureau fédéral, parfois les modifie ou bien ajuste les libérations syndicales et les activités. Ainsi, le congrès a décidé de la création d'un nouveau comité fédéral pour étudier la situation des enseignantes et enseignants précaires dans nos syndicats, cela pour faire suite au colloque sur la précarité dans l'enseignement que la fédération a tenu à l'automne 1994.

Le travail à confier au comité école et société a fait l'objet d'une attention particulière, du fait de la consultation qu'entreprend la Commission des états généraux sur l'éducation en 1995-96 et des diverses interventions officielles que la FNEEQ devra faire: mémoires, journées d'étude, coalitions, répliques publiques. Nous rendrons compte régulièrement dans nos pages, de toutes ces activités, de celles aussi des autres comités de la fédération, tel qu'il en a été déci-

dé en matière d'information et de publication officielle de la fédération. Le congrès a décidé

de la création d'une association nationale des retraités enseignantes et enseignants de la FNEEQ qui se mettra progressivement en place au cours de l'année prochaine.

PASSIONNÉMENT!

nous accueille

La journée du 1er juin s'est terminée par un cocktail et un dîner-célébration à l'occasion des 25 ans d'activités de la FNEEQ. Plusieurs dirigeantes et dirigeants d'autrefois et d'aujourd'hui sont venus partager les réjouissances et les souvenirs. La fédération a publié un numéro spécial commémoratif du *FNEEQ-actualité* pour souligner l'anniversaire.

Le congrès a l'habitude de recevoir, en questions de privilège, des organisations syndicales ou populaires qui mènent des luttes et qui ont besoin de soutien financier. Nous avons ainsi accueilli le Syndicat des employés des institutions religieuses de St-Hyacinthe et celui des minoteries Ogilvy en grève ou en lockout depuis près d'une année; de même, nous avons reçu la représentante de l'Institut canadien d'éducation des adultes et celles de la Marche des femmes sous le thème «Du pain et des roses» qui se tenait au Québec durant la semaine du congrès.

Les délégué-es ont aussi pris connaissance de l'entente conclue au Cégep du Vieux-Montréal dans le dossier de la ventilation, faisant des félicitations aux syndicats en cause et en particulier à M. André Beau-

lieu, professeur de ce cégep, qui en a été l'artisan le plus tenace.

Les délégué-es ont été conviés à deux activités régionales intéressantes: l'une avec les responsables d'un centre intégré de formation professionnelle, l'autre, impromptue, avec le premier ministre Parizeau en visite à St-Georges. La visite du CIMIQ, un centre de formation de main-d'oeuvre rattaché aux écoles secondaires et au Cégep de la Beauce, a montré à quel point on pouvait prendre en charge la formation de la jeune main-d'oeuvre dans les métiers de la fabrication et de l'usinage, par la concertation des réseaux scolaires et de l'entreprise.

La seconde visite fut une surprise faite au premier ministre du Québec en visite à la mairie de St-Georges, le vendredi après-midi. La FNEEQ a manifesté de façon improvisée, mais très efficace, pour demander le retrait de la loi 102 et aussi pour que les consultations des États généraux se fassent dans les meilleures conditions démocratiques possibles. Le premier ministre s'est même permis de scander les slogans de la fédération devant les caméras de la télévision nationale.

La dernière journée des assises a été écourtée pour cause d'absence de

délégations en nombre suffisant pour adopter les propositions restantes. Le congrès fut donc ajourné et repris le 16 juin suivant à Montréal, afin d'adopter le budget et certaines propositions spéciales.

La FNEEQ a adopté les propositions concernant les suites à donner au congrès spécial de la CSN sur la réorganisation des structures et services de la centrale. Les délégué-es ont aussi examiné certaines propositions touchant le travail syndical interne à la fédération et la question d'une politique d'organisation des nouveaux syndicats. Enfin, une proposition concernant l'unité des enseignantes et enseignants de cégep a été adoptée.

Le congrès s'est conclu par l'assermentation des nouvelles élues et nouveaux élus à la direction et aux divers comités. Le président Oliva Bouchard a rappelé les grands mandats de travail et d'orientation de la fédération pour les deux ans à venir, remerciant par la même occasion les 189 délégué-es qui furent présents au congrès, ainsi que les salarié-es de la fédération qui ont travaillé ardemment à la réussite de cet événement bisannuel.

Laval Rioux



STRUCTURE DE LA FNEEQ

1995-1997

LES SYNDICATS MEMBRES
32 cégeps • 22 collèges privés • 10 universités

LE CONGRÈS
délégué-es officiels

LE CONSEIL FÉDÉRAL
délégué-es officiels

LE BUREAU FÉDÉRAL

CÉGEPS

Nicole Boulay
Cégep de Baie-Comeau
Claude Brochu
Cégep Marie-Victorin
Pierre Choquette
Shawinigan
John Keyes
Cégep Saint-Lawrence

Michel Desmarais
Cégep Joliette-
De Lanaudière
Denis Lamoureux
Cégep Sherbrooke
Yvan Perrier
Cégep du Vieux-Montréal

UNIVERSITÉS

Hélène Bois
Université Laval
Alice Monty-Diry
Université de Montréal
Sophie Maheu
Université du Québec à Rimouski
Stéphane Giraldeau
Université du Québec à Montréal

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Denis Choinière
Petit séminaire de Québec
Serge Chagnon
Collège Antoine-Girouard

L'EXÉCUTIF

PRÉSIDENT

Oliva Bouchard
Cégep de Maisonneuve

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pierre Patry
Cégep de Saint-Félicien

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claire Chouinard
Université du Québec à Chicoutimi

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE

Denise Trudeau
Collège Jean-de-Brébeuf

FNEEQ-actualité

Laval Rioux
Université de
Montréal

LES REGROUPEMENTS responsables de la coordination

CÉGEPS

Claude Racine
Cégep
de l'Outaouais

UNIVERSITÉS

Gilles Bégin
Université
du Québec
à Chicoutimi

PRIVÉ

Pierre Lachance
Centre
d'intégration
scolaire

LE PERSONNEL

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES SYNDICAUX

**Guy
Beaulieu**
coordination

**Francine F.
Côté**

**Diane
Dwyer**

**Serge
Julien**

**Victor
Leroux**

**Marie-Claire
Lussier**

EMPLOYÉES DE BUREAU

**Louise
Beaudoin**

**Patricia
Couture**

**Pauline
Gadbois**

**Maria
Giguère**

**Hélène
René**

**Lise
Riendeau**

LES COMITÉS

ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

**Jean-François
Beaudet**
Université
du Québec
à Montréal

**Pierre
Jalbert**
Université
de Montréal

**Marcel
Sylvestre**
Cégep Joliette -
De Lanaudière

**Jean
Trudelle**
Cégep
Ahuntsic

FEMMES

**Suzanne
Brunet**
Cégep
de Baie-Comeau

**Maureen
Dennie**
Université
du Québec
à Montréal

**Madeleine
Ferland**
Cégep
Montmorency

**Claudette
Larivée**
Séminaire salésien

**Laurence
Pedneault**
Cégep
de Chicoutimi

SANTÉ- SÉCURITÉ

**André
Beaulieu**
Cégep du
Vieux-Montréal

**Louis
Normand**
Cégep de
Trois-Rivières

**Jacques
Rancourt**
Cégep
Lévis-Lauzon

**Richard
Théberge**
Cégep
Lévis-Lauzon

ASSURANCES ET RÉGIME DE RETRAITE

**Hélène
Boileau**
Cégep Édouard-
Montpetit

**Yves
Cardinal**
Cégep de
Trois-Rivières

**Pierre
Lachance**
Centre d'inté-
gration scolaire

**Jean-Jacques
Pelletier**
Cégep
Lévis-Lauzon

**Augustin
Verstraelen**
Cégep Joliette -
De Lanaudière

ACTION INTER- NATIONALE

**Ronald
Cameron**
Cégep de
Saint-Laurent

**Isabelle
Éthier**
Cégep du
Vieux-Montréal

**Christiane
Malet**
Université
du Québec
à Montréal

SURVEILLANCE DES FINANCES

**Pierre
Beauchesne**
Université
du Québec
à Chicoutimi

**Jean-Luc
Filiatrault**
Cégep
Ahuntsic

**Normand
Guilbault**
Cégep de
Saint-Laurent

**PRÉCARITÉ
(composition
à venir)**

Résumé du mémoire de la Fédération nationale des enseignants du Québec, présenté aux États généraux sur l'éducation.

La FNEEQ-CSN regroupe plus de 22 000 enseignantes et enseignants de tous les ordres d'enseignement qui travaillent quotidiennement avec la jeunesse québécoise mais aussi avec des étudiantes et des étudiants adultes. Notre mémoire brosse d'abord un portrait de l'état de l'éducation au Québec; il s'agit surtout d'en relever les grands traits, puisque ce sont des orientations générales qu'il faut dégager à ce stade-ci.



Mais ces grands traits ne suffisent pas à inspirer un nouveau projet pour l'éducation québécoise: ils doivent être considérés dans la perspective d'un projet social. Nous exposerons brièvement le nôtre, avant de soumettre les choix qui en découlent, et d'examiner comment ces choix pourraient se traduire dans chacun des ordres d'enseignement.

D'entrée de jeu, nous tenons à signaler que les «performances» de l'école sont indissociables des moyens qu'on met à sa disposition pour agir. Les «résultats» d'un système d'éducation sont à la mesure du rapport entre les objectifs poursuivis et les conditions dans lesquelles ils le sont. Dans cet ordre d'idée, réduire la problématique du taux de décrochage et de diplomation ainsi que celle des échecs et des abandons, à des problèmes péda-

L'ÉTAT DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

Certains éléments reviennent avec une telle régularité dans les commentaires et les analyses qu'ils apparaissent d'ores et déjà constituer les paramètres incontournables de toute réflexion sérieuse visant un renouveau en éducation.

● Les taux d'échecs, d'abandons, de persévérance et de diplomation, constituent certainement le cœur des préoccupations entretenues à l'égard de notre système d'éducation et de la réussite scolaire. Inutile de refaire ici une longue liste de statistiques: nous partageons l'inquiétude de la population du Québec quant à l'état de la réussite scolaire.

● Le second paramètre est la diversification de la population étudiante. L'école québécoise doit dorénavant

L'ACCESSIBILITÉ
À LA RÉUSSITE

Un choix social

gogiques, à des programmes ou des structures à revoir, serait tronquer la réalité.

À ce titre, l'éducation est une question politique de premier plan. S'il faut tenir compte du contexte économique dans la redéfinition des grands paramètres du système éducatif, il ne saurait cependant être question de laisser ce contexte dicter toutes les décisions à prendre.

compter avec la présence croissante d'élèves allophones. Dans l'enseignement supérieur, il faut maintenant compter avec une multiplication des cheminements scolaires et une gamme d'âges plus étendue. Il faut tenir compte aussi de la diversité des origines socio-économiques des élèves ainsi que celle des milieux familiaux dans lesquels évoluent les élèves. Bref, notre société confie à



l'école une population étudiante dont l'hétérogénéité n'a pas son précédent dans l'histoire.

● L'économie moderne est marquée par la mondialisation des marchés. Les grandes entreprises étendent leurs réseaux de production à un nombre croissant de pays, les liens économiques internationaux se complexifient et la concurrence s'avive. Les besoins du Québec en matière de scolarisation ne découlent pas seulement d'une situation économique en pleine mutation. Ils sont aussi liés, au niveau du développement de la personne, à l'avènement d'une « société du savoir ». Ainsi, sous la pression conjuguée de l'évolution économique, de l'émergence d'une société du savoir et du pluralisme social, nous sommes confrontés au pressant besoin d'une meilleure scolarisation.

● Les visées de la formation sont dominées par une langue de bois lourde et inefficace, bureaucratique plutôt que pédagogique; on comprend alors que les enseignantes et les enseignants se sentent dépossédés et réduits au rôle de simples exécutants. Le technocratisme pédagogique frôle le ridicule. L'imputabilité de l'école envers la société est une chose, les contrôles bureaucratiques en sont une autre! Il faut sortir de ces ornières. Réviser les curriculums, les programmes et les modes d'évaluation dans le respect, cette fois, de l'expertise de celles et ceux qui les appliqueront, aura l'avantage de faire disparaître de nombreux irritants du travail éducatif.

● La situation financière du Québec est un élément du portrait avec lequel il faut compter. Mais il y a ici une zone obscure quant aux intentions gouvernementales concernant les états généraux sur l'éducation. Il est difficile d'entendre associer les États généraux à la Commission Parent des années soixante, quand on connaît les différences majeures qui distinguent cette époque de la nôtre, surtout au niveau de la croissance économique.

● Un portrait fidèle de l'état des choses en éducation serait incomplet si l'on n'y retrouvait pas aussi les forces sur lesquelles on peut compter. Au premier rang de celles-

ci, nous plaçons le corps enseignant de notre système scolaire. La deuxième force majeure que nous voulons souligner, c'est la pertinence de l'ordre collégial. Enfin, nous croyons que le Québec a réussi, mieux que beaucoup d'autres pays, à faire de l'enseignement supérieur une richesse partagée et accessible.

UN PROJET D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉ

L'état de notre système d'éducation n'indique pas, à lui seul, les actions à entreprendre pour lui donner un nouvel élan. Les choix d'un peuple en matière d'éducation reposent sur les grandes orientations sociales dont il se dote: l'école doit être vue comme partie intégrante d'un projet de société. Celui de la FNEEQ est clair: l'éducation doit être le

véhicule privilégié de l'équité sociale. Ce parti pris ne signifie pas qu'on doive faire fi des besoins de l'entreprise. Il ne nie pas non plus l'importance de la transmission d'une culture, ni le rôle que doit jouer l'école

dans la consolidation d'une société démocratique.

La démocratisation de l'éducation est inachevée: il faut dorénavant travailler à l'accessibilité à la réussite. Pour y arriver, la FNEEQ propose les avenues suivantes: il faut d'abord reconnaître l'inutilité d'un bouleversement de l'architecture du système d'éducation; il faut donner à l'école les moyens d'accomplir sa mission dans le respect de l'expertise du corps enseignant; il faut améliorer l'encadrement et le soutien aux élèves; il faut lutter contre la précarité, notamment, en améliorant l'accès à la permanence au collégial et en procédant à l'intégration des chargées et chargés de cours à leur université; enfin, il faut prendre le virage de la formation continue.

LE PRÉSCOLAIRE ET LE PRIMAIRE

On ne répètera jamais assez que les schémas de décrochage et d'échec scolaires se construisent très tôt. En effet, le succès scolaire passe par la

construction chez l'enfant d'un rapport positif avec l'apprentissage et par le développement de la confiance en soi. Ces deux aspects fondamentaux marquent les premières expériences scolaires.

D'après le CSE, le Québec accuse en matière d'éducation préscolaire un certain retard sur les pays de la Communauté européenne et les États-Unis (CSE, juillet 1994). Mais la question ne se résume pas à un rattrapage à faire au niveau de l'accessibilité du système scolaire à la petite enfance. La scolarisation précoce pose un certain nombre de problèmes éthiques dont celui du respect du développement de l'enfant. Nous croyons cependant possible la recherche d'un équilibre entre les besoins de liberté, de jeux, de spontanéité et de gratuité qu'on doit reconnaître aux tout-petits, et leur initiation positive à l'apprentissage.

L'école primaire propose à tous ses enfants, indépendamment de leurs besoins, exactement le même type d'encadrement et de soutien. Les mesures correctives disponibles étant indigentes, le retard académique commence dans ces conditions à s'accumuler dès le départ; il faudrait pourtant que l'école puisse réagir tout de suite. Mais ce dont il faut surtout s'assurer, c'est qu'à la sortie du primaire, tous les enfants aient atteint la maîtrise complète des habiletés intellectuelles nécessaires à la poursuite de leur formation.

L'ÉCOLE SECONDAIRE

Nous souscrivons à l'idée qu'il faut, et rapidement, revoir les visées éducatives de l'école secondaire. Actuellement, cette formation découpe le savoir en plus de 6 000 objectifs. Une telle entreprise témoigne d'une absence totale de confiance dans la capacité des enseignantes et des enseignants de traduire en termes concrets des visées de formation moins détaillées, plus transparentes. Un sérieux élagage s'impose à ce niveau.

Il y a certainement un équilibre à trouver dans la définition d'une formation qui soit exigeante sans être élitiste. La recherche de cet équilibre doit pouvoir se faire sans un débat inutile entre la qualité de la formation et la quantité de jeunes qui peuvent réussir à l'obtenir. Nous avons confiance en la capacité d'apprendre des jeunes: le décro-

La démocratisation de l'éducation est inachevée: il faut dorénavant travailler à l'accessibilité à la réussite.

chage et les abandons ne sont pas le résultat de faibles capacités intellectuelles! En conséquence, la qualité de la formation ne s'oppose à la quantité des diplômés que si l'on refuse de prendre les moyens de faire réussir un plus grand nombre d'élèves. Ainsi, une mise à jour des profils de sortie et des normes devrait s'appuyer sur une évaluation raisonnable de ce que tous les élèves peuvent atteindre quand ils ont les préalables nécessaires et bénéficient d'un soutien approprié.

LE COLLÉGIAL

Nous tenons à souligner l'originalité et la pertinence du modèle unique que constituent les cégeps, puisqu'ils regroupent dans une même institution l'enseignement technique et préuniversitaire tout en dispensant à tous les étudiantes et étudiants une formation générale commune. Pour bien des Européens, des Américains et des Canadiens, la réforme que nous avons mis en oeuvre par la création des cégeps est celle qu'ils aimeraient voir se réaliser chez eux.

Si la pertinence d'un ordre collégial nous semble évidente, certaines de ses caractéristiques doivent être renforcées. C'est le cas, notamment, de son organisation en réseau. Le propre d'un réseau est d'assurer que la qualité de la formation et des diplômes offerts par chaque institution soit équivalente et accessible sur l'ensemble du territoire québécois. Nous étendons ce point de vue à tous les programmes. La volonté ministérielle de permettre l'émission de DEC locaux va à l'encontre de l'existence d'un réseau collégial. Aux États-Unis, la concurrence voulue entre les institutions scolaires a généré une hiérarchisation telle que de véritables ghettos se sont formés, condamnant certaines écoles à jouer définitivement le rôle d'institutions de troisième ordre.

D'autre part, la réforme Robillard constitue un exemple criant de ce qui se passe quand on veut ignorer l'avis des acteurs de première ligne de l'enseignement. Plusieurs aspects importants de l'enseignement collégial doivent être remis sur la bonne

voie. Nous avons des attentes précises concernant l'importance des disciplines, l'approche par compétences, la place des enseignantes et des enseignants dans les décisions touchant aux programmes et l'avenir de l'éducation aux adultes.

● Mettre l'accent sur les programmes est une chose: le faire au détriment des disciplines en est une autre. Respecter l'expertise des enseignantes et des enseignants, c'est leur laisser le soin de choisir eux-mêmes les lieux où ils peuvent échanger sur leur travail, en définir l'organisation, en améliorer la qualité. Ces lieux, ce sont d'abord les départements et les coordinations provinciales de disciplines.

● Nous remettons en question l'approche par compétences, totalement quand elle est imposée à l'élaboration des plans de cours, et largement quand on l'applique de façon mécanique à l'élaboration des programmes.

● L'apport du milieu de travail dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de formation est essentiel. Mais son rôle et sa contribution ne peuvent être définis et balisés qu'une fois atteint un consensus social clair sur les orientations à retenir dans le domaine scolaire. Or, dans les faits, tout se passe comme si les orientations étaient déjà

arrêtées. On a assisté à l'instauration d'un nouveau mode d'élaboration des programmes techniques et professionnels sans que les enseignantes et enseignants aient été mis à contribution. Des remarques de même nature peuvent être faites pour la

carte intégrée des options.

● Le virage de la formation continue est l'un des défis majeurs posés au système d'éducation québécois. Il nous faut chercher, les bases qui permettront à l'éducation continue de se développer suffisamment pour répondre aux besoins. Les collègues peuvent ici jouer un rôle de premier plan car ils disposent déjà d'une

expertise importante en la matière. La FNEEQ-CSN réclame depuis longtemps une intégration administrative de l'éducation des adultes au secteur régulier.

LES UNIVERSITÉS

La démocratisation de l'enseignement universitaire

La société québécoise s'est dotée au cours des trois dernières décennies d'un système universitaire étendu et de qualité. Pourtant, aujourd'hui, l'accessibilité à l'enseignement

supérieur est menacée. Les universités doivent participer activement à l'effort de relance de l'éducation au Québec. Pour y arriver, elles devront poursuivre l'oeuvre de démocratisation de l'enseignement universitaire, disposer d'un meilleur financement et, finalement,

s'assurer que le formidable potentiel de ressources humaines que sont les chargées et chargés de cours pourra contribuer à l'ensemble de la mission universitaire.

Des obstacles à l'accessibilité

● L'université connaît elle aussi le problème du «décrochage». La situation est alarmante quant à l'accès à la réussite, car du strict point de vue budgétaire, le véritable gaspillage n'est pas dans les sommes qui se dépensent mais bien dans la multiplication des digressions dans le cheminement des étudiantes et des étudiants. Nous sommes d'avis que la mise en place de mesures d'encadrement, pour les étudiantes et les étudiants au certificat et à la première année du baccalauréat, permettrait de réduire sensiblement le taux élevé d'abandons.

● L'accessibilité est de plus en plus menacée puisque les établissements sont placés devant de nouvelles restrictions budgétaires. Aujourd'hui, les établissements coupent dans le personnel enseignant et les chargées et chargés de cours écoupent les premiers. La conséquence sera désastreuse pour les étudiantes et les étudiants. Le sous-financement des universités est une donnée incontournable de l'analyse

Nous avons confiance en la capacité d'apprendre des jeunes: le décrochage et les abandons ne sont pas le résultat de faibles capacités intellectuelles!

Les universités en région risquent en effet d'être les premières à faire les frais de «rationalisations budgétaires».

de la situation. C'est un problème de fond qui mine la capacité des établissements de remplir, à moyen terme, leur mission d'enseignement et de recherche.

● Nous croyons que le financement doit continuer à être principalement basé sur les clientèles étudiantes. Ce financement de base devrait être accompagné de mesures incitatives favorisant la persévérance aux études. De plus, il va de soi que l'accessibilité ne peut aller de pair avec des frais de scolarité de plus en plus exorbitants.

● Les universités en région risquent en effet d'être les premières à faire les frais de «rationalisations budgétaires». Pourtant, nous croyons qu'il est nécessaire de développer l'efficacité du réseau universitaire dans toutes les régions du Québec. Ce développement de l'université doit se faire dans la collaboration inter-universitaire et non dans la concu-

rence débridée et coûteuse à laquelle nous assistons actuellement entre les établissements!

La place des chargées et chargés de cours

Un fort contingent de chargées et chargés de cours, une dizaine de milliers, est venu prêter main forte aux universités afin qu'elles remplissent leur mission de formation. Il est inadmissible que celles et ceux qui dispensent la moitié des enseignements universitaires ne soient pas, pour la plupart, intégrés à la vie académique des établissements. Nous voyons là une marginalisation de l'enseignement à l'université.

Une véritable réorganisation du travail dans les universités est nécessaire si nous voulons répondre aux besoins de connaissance de notre société. La recherche a pris, avec l'enseignement aux deuxième et troisième cycles, une importance

prépondérante dans la tâche des professeures et professeurs. Dans ce contexte, il nous apparaît incontournable d'intégrer pleinement les chargées et chargés de cours, particulièrement au premier cycle, à la mission de formation des institutions universitaires québécoises. Déjà amorcé, ce processus d'intégration des chargées et chargés de cours passe par un nouveau partage des tâches avec les professeures et professeurs.

Les chargées et chargés de cours deviendront membres à part entière de la communauté universitaire. Ce sera aussi la reconnaissance de leur apport à titre de professionnels, peu importe leur statut d'emploi. Le résultat de l'intégration permettra la consolidation de leur sentiment d'appartenance, la réduction de leur statut de précarité à moyen terme et amènera inévitablement une redéfinition du statut des chargées et chargés de cours. Elle ne peut qu'être bénéfique pour la qualité de la formation dispensée aux étudiantes et étudiants dans les universités québécoises.

CONCLUSION

Nous soutenons que l'école n'a plus les moyens de sa mission. Défendre cette thèse dans les temps difficiles que nous vivons ne va pas de soi. Pour nous, il s'agit pourtant du véritable enjeu des États généraux. Ou bien la société québécoise abdique du rôle social de l'école et refuse d'investir plus et mieux en éducation: il faudra alors cesser de critiquer l'école et d'entretenir à l'égard de sa mission des espoirs sans commune mesure avec ce qu'elle peut concrètement réaliser. Ou bien on accepte que la réalité moderne commande de nouveaux efforts sociaux en faveur de l'école et on confie au gouvernement la tâche de revoir, en conséquence, ses politiques économiques et l'ensemble de la fiscalité.

La relance de l'éducation, la recherche d'une véritable accessibilité à la réussite, bref toute l'efficacité de notre système scolaire passent par un débat sur l'amélioration de son financement et par une motion de confiance concrète envers l'expertise des enseignantes et des enseignants. Nous croyons que la population du Québec a le droit de voir la question de l'avenir de l'école québécoise se poser en ces termes car elle est indissociable d'un projet de société.



Extraits des mémoires présentés par les syndicats membres de la FNEEQ aux États généraux sur l'éducation, au printemps dernier.

Une belle participation régionale

Syndicat du personnel enseignant du cégep de Sherbrooke:

«Il faut que cesse l'augmentation de tâche pour permettre un frein à la précarisation de l'emploi. De plus, la réduction du temps de travail, l'accès à une retraite anticipée et non pénalisante, la disparition du double emploi sont autant de mesures qu'il faut préconiser pour permettre l'accès à de nouveaux emplois permanents.»

Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Montmorency:

«Nous souscrivons à l'idée de faire participer davantage les entreprises au financement du réseau scolaires compte tenu qu'elles sont les premières à profiter des qualifications des diplômés de l'école. Mais cette participation ne doit pas compromettre l'autonomie de l'école par rapport à l'entreprise. Les intérêts particuliers de celle-ci ne correspondent pas toujours à ceux des élèves et à ceux de la société.»

«La consultation des enseignantes et des enseignants mandatés par leur département est essentielle pour l'élaboration et la révision des programmes. C'est là une conséquence logique de leur statut professionnel. Des professeurs qui n'ont rien à dire sur les programmes deviennent de simples exécutants. Le monde de l'éducation n'a pas intérêt à cela, car il se prive de l'expertise des intervenants de première ligne.»

Syndicat des enseignantes et enseignants du collège St-Félicien:

«Comment peut-on espérer favoriser la réussite scolaire sans reconnaître

l'impact positif de la disponibilité et de la stabilité du personnel enseignant, de l'encadrement et du suivi pédagogique que la tâche enseignante suppose et qui restent liés au statut des enseignantes et enseignants.»

«Les institutions d'enseignement ne peuvent être imperméables aux réalités et aux besoins de leur région. Leur légitimité repose en bonne partie sur leur imbrication dans l'environnement social, économique et culturel. Non seulement ont-elles à former des gens qui jouent ou joueront un rôle dans leur milieu, mais elles s'inscrivent également dans la dynamique régionale par les activités culturelles, les services éducatifs et les programmes de formation qu'elles offrent.»

Syndicat des professeurs du collège Édouard-Montpetit:

«L'augmentation de la réussite ne se fera pas sans effort collectif. Il faut convaincre les employeurs de présenter aux jeunes des offres de travail cohérentes avec leurs études. Il faut recréer chez les jeunes l'enthousiasme pour l'étude. La vision négative qu'on projette actuellement des jeunes, la rareté des formes de reconnaissance sociale, comme les réductions pour le transport, pour certains achats, pour les loisirs, témoignent du peu de considération sociale qu'on leur prête. Cette vision nous irrite et nous choque profondément.»

«Que nous le voulions ou non, que cela nous plaise ou pas, il faudra bien accepter la réalité: les étudiants travaillent et on ne voit pas ce qui modifierait bientôt cette situation. S'en accommoder ne signifie pas que nous les inciterons à multiplier les

heures d'emploi en dehors de l'étude ni que nous ne serons pas collectivement capables de marquer les limites d'une telle entreprise. Mais nous devons envisager des transformations qui tiennent compte d'une telle situation.»

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UdeM:

«Nous n'avons pas de collectif de travail, à l'exception de nos syndicats. Nous ne recevons aucune reconnaissance professionnelle de la part de nos établissements, ni de la société. Quand l'on sait que les chargés de cours donnent la moitié des enseignements au baccalauréat, on est en droit de s'interroger sur les motifs de leur absence des lieux où les décisions pédagogiques se prennent. Voilà un autre signe de l'éclatement de la communauté universitaire.»

«La réalisation de l'intégration tant institutionnelle que pédagogique signifiera plusieurs choses. La première, c'est que les chargés de cours seront reconnus comme membres à part entière de la communauté universitaire. Ce sera aussi la reconnaissance de leur apport à titre de professionnels. Le résultat de l'intégration sera l'apparition et le développement chez les chargés de cours d'un sentiment d'appartenance tenace et bénéfique à leur université.»

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAR:

«Les nouvelles technologies de l'information et de la communication vont peut-être révolutionner le monde de l'enseignement supérieur. L'utilisation de l'ordinateur pour l'enseignement deviendra un facteur important d'amélioration des

moyens pédagogiques utilisés dans les salles de cours. En fait, l'UQAR expérimente déjà les possibilités de l'enseignement universitaire par le biais de vidéo-conférences. De nouvelles tâches et fonctions universitaires vont apparaître. Une part importante du travail universitaire, dans un avenir pas si lointain, consistera peut-être en un travail de conception de cours pour différents supports informatiques. Ces changements risqueront donc de bouleverser le travail universitaire tout en permettant une multiplication presque infinie des banques de cours disponibles dans les universités!»

«C'est une véritable réorganisation du travail qui est nécessaire dans les universités, afin de répondre aux besoins de connaissance de notre société alors que nos ressources sont limitées. Cette réorganisation du travail universitaire passe par un nouveau partage des tâches entre les chargées, chargés de cours et les professeurs. Parmi ces tâches à partager, il y a l'encadrement des étudiants, la production de matériel pédagogique, les tâches administratives auprès des étudiants, les services aux collectivités et dans un proche avenir, la conception de cours pour supports informatiques... Ce nouveau partage des tâches mènera inévitablement à une redéfinition du statut des chargées et chargés de cours.»

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAT:

«L'UQAT constitue le fer de lance du développement futur de notre région. C'est d'elle que doit venir la force d'attraction nécessaire pour assurer la rétention des jeunes étudiantes et étudiants les plus motivés à se former de manière approfondie, et éventuellement, attirer une clientèle étudiante provenant d'autres régions du Québec. Pour y parvenir, l'UQAT doit recruter une cohorte annuelle forte d'étudiantes et d'étudiants à temps plein qui étudieront dans des secteurs où ils seront assurés de trouver du travail dans la région, ou ailleurs en province. L'UQAT doit relever le défi d'offrir les programmes pertinents en regard des besoins régionaux et provinciaux, un enseignement de qualité.»

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAH:

«Plusieurs étudiants tentent de combiner emploi et études, mais sans grand succès. Déjà bien rodée, la formule coopérative "études-travail" pourrait être plus répandue pour permettre à l'étudiant de se consacrer de façon plus intensive à ses études, en alternance avec des



périodes de travail plus saines. Cette formule aurait l'avantage de donner un accès progressif au marché de l'emploi.»

Association des chargées et chargés d'enseignement de l'ÉTS:

«L'embauche d'enseignants avec le statut de chargés d'enseignement à l'ÉTS a été, à bien des égards, une expérience d'intégration des chargés de cours, ce que nous étions au moment de notre embauche. Il faut signaler le courage et la détermination de l'ÉTS qui aurait pu choisir une autre option que celle-ci, plus "facile" au plan politique. Nous nous sommes efforcés depuis de démontrer que ce fut un bon choix... Nous désirons finalement mentionner que le statut de chargés d'enseignement nous a réellement permis de devenir des "acteurs institutionnels" avec un réel pouvoir d'intervention.»

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM:

«La présence marquée des chargés de cours à l'UQAM, qui dispensent désormais 62% des cours au premier cycle, aura sans doute permis le maintien d'une réelle accessibilité de la population aux études universitaires. L'UQAM a justement été créée

dans cette perspective d'accessibilité aux études universitaires. Comme université publique, elle a une mission particulière en ce sens. La présence des chargés de cours à l'UQAM est donc intimement liée à la mission fondamentale de l'université où ils enseignent.»

«L'université se trouve donc à la croisée des chemins. Elle n'a plus les moyens d'engager autant de professeurs réguliers et doit prendre, dès maintenant, le virage d'une complète reconnaissance de ses chargés de cours à l'emploi, dans une stratégie d'intégration qui permettra à l'université d'accomplir sa performance académique et de répondre au besoin d'encadrement des étudiants.»

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAC:

«Les chargés de cours de l'UQAC partagent l'avis que les universités ont un sérieux effort à faire au plan de la valorisation de l'en-

seignement. Ils estiment que c'est en effet le maillon dont il faut se saisir pour endiguer les nombreux problèmes que l'on peut percevoir quand on parcourt les performances de nos universités lorsqu'il s'agit de formation des étudiants.»

«Ceci ne dispense pas de dénoncer cette marginalisation qui est d'ailleurs... l'expression propre de la marginalisation de l'enseignement universitaire dans son ensemble. À l'instar de ceux qui préfèrent s'attaquer aux chômeurs plutôt qu'au chômage, il fut un temps où, parlant de la qualité de l'enseignement, on s'est attaqué directement aux chargés de cours, plutôt qu'à la marginalisation dont ils faisaient l'objet. Fort heureusement, la conscience collective commence à changer. Pourrait-on dire que la réputation même du réseau de l'Université du Québec dépendra de cette capacité d'humaniser le travail précaire tout en assurant une plus grande qualité de l'enseignement? C'est là en effet un véritable problème qui préoccupe de plus en plus de cadres dirigeants d'institutions universitaires qui commencent à être sensibles à la volonté d'intégration manifestée par les chargés de cours comme une condition incontournable de la revalorisation de l'enseignement.»

Résumé du
mémoire de la
CSN, présenté à la
Commission des
états généraux sur
l'éducation.

Former la personne

La CSN a fait présentation de son mémoire le 28 août dernier en compagnie de ses fédérations affiliées, la FNEEQ, la FEESP, la FPPSCQ et le comité des garderies de la FAS. Les cinq organisations syndicales ont donné une présentation conjointe, suivie de questions de la part des commissaires dont nous allons donner l'essentiel dans les pages qui suivent.



Le mémoire de la CSN commence par une réflexion générale sur notre vision de l'éducation et le contexte actuel de société qui appelle des changements et un examen des valeurs. La mission de l'éducation présente d'énormes défis et commande une vision large des fins poursuivies. La CSN préconise d'axer l'action éducative sur les besoins de la personne et son épanouissement, plutôt que de suivre le courant actuel néolibéral qui implante partout une préoccupation utilitariste autour de la main-d'œuvre et des besoins de l'entreprise.

Le mémoire de la CSN identifie les grandes problématiques de la situation actuelle en éducation. Pour bien en rendre compte, nous reproduisons les paragraphes qui servent de résumés à la fin de chaque section de cette analyse.

1. L'accessibilité à l'éducation et à la formation

«En résumé, malgré les progrès accomplis pour rendre davantage

accessible la formation à la population, des faiblesses importantes subsistent et des catégories sociales sont pratiquement exclues de la formation ou n'ont pas accès aux services dont ils ont besoin. Une réforme du système d'éducation doit s'attaquer à ce problème et proposer des solutions pour rendre les services d'éducation et de formation accessibles à l'ensemble de la population. Il s'agit là d'un enjeu majeur tant pour le développement des personnes que pour celui des milieux et de la société dans son ensemble. Le Québec n'a pas le choix: il doit s'inscrire dans la société du savoir.»

2. L'accessibilité à la réussite

«L'accessibilité à la formation prend tout son sens en autant qu'elle permet la réussite réelle des apprentissages. Pour y arriver, le système d'éducation doit opérer un virage et se centrer sur la personne. Tous les intervenants et intervenantes à tous les niveaux doivent revoir leurs actions dans ce sens. Le système

d'éducation détient une responsabilité sociale quant aux résultats, responsabilité à laquelle il ne peut se dérober. Il doit revoir ses objectifs, ses stratégies, ses structures et sa gestion pour se tourner résolument dans cette direction.»

3. La formation professionnelle et technique

«La situation actuelle de la formation professionnelle et technique est suffisamment grave. Nous préoccupant des intérêts de nos membres, des personnes et du développement de notre société, nous considérons que les mesures partielles et improvisées ne peuvent corriger la situation et qu'il faut revoir le système actuel dans son ensemble afin d'effectuer un virage important, découlant d'une réflexion et d'une mobilisation collectives.»

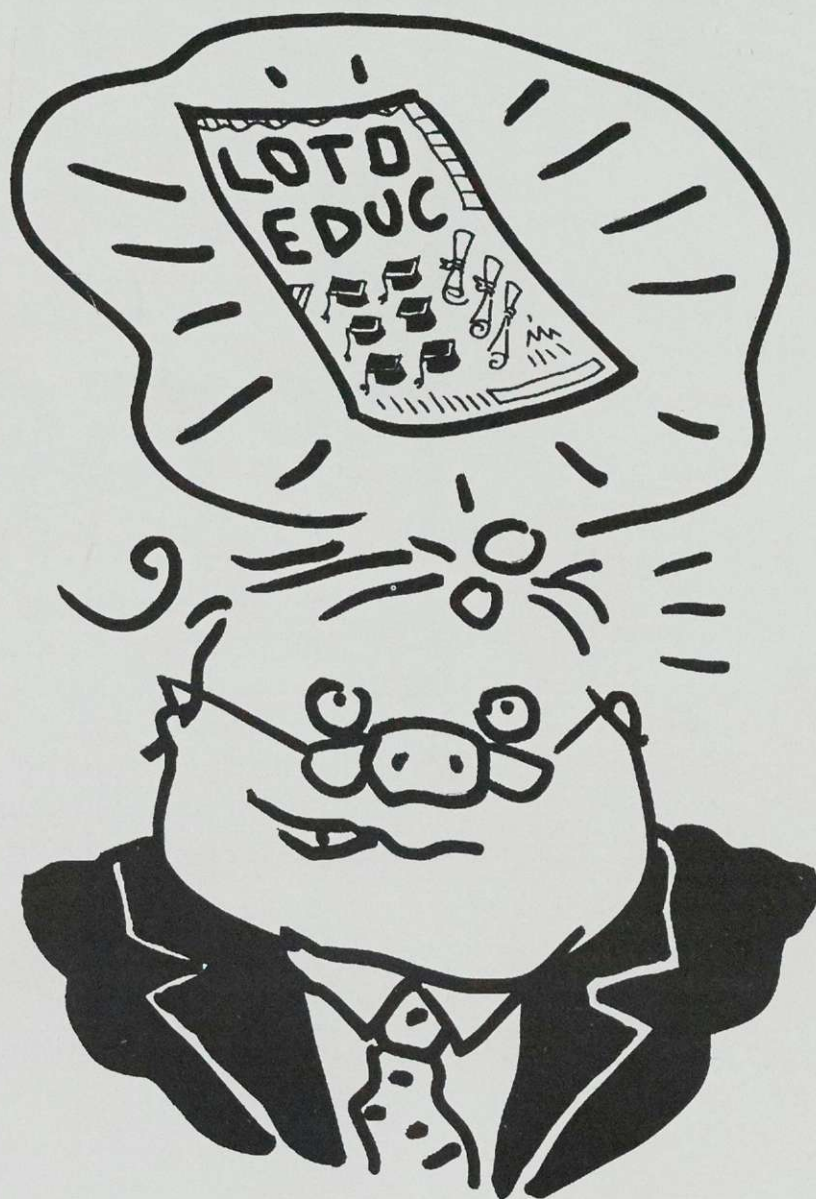
«Dans une société où les compétences professionnelles exigées sont de plus en plus nombreuses et élevées en raison de l'évolution des technologies et de l'organisation du travail, le développement de la formation professionnelle et technique constitue un enjeu majeur pour les personnes et la société. La Commission devrait y accorder priorité et proposer des changements permettant la relance de ce secteur.»

4. Les structures

«Il est donc important de revoir en profondeur les structures et les modes de gestion du système d'éducation conçus et mis en place au début des années 1960. Il faut procéder à un examen complet dans une perspective de décentralisation, de retour des décisions et des ressources le plus près possible de l'action pédagogique en impliquant les employées et les employés et les partenaires, en mettant à profit leur expertise, en leur confiant plus de responsabilités professionnelles.»

5. Le financement

«Notre retard et le rattrapage à accomplir nous dictent de cesser de traiter les questions d'éducation en termes de dépenses, en termes



comptables. Les entreprises qui réfléchissent de la sorte devant les besoins de formation des salariées et salariés se dirigent vers le déclin. À plus forte raison au niveau de la société, il faut envisager l'éducation comme un investissement, comme une ressource essentielle de survie et de développement. Ne pas investir suffisamment et de façon judicieuse dans l'éducation mène à la faillite, à la faillite des personnes privées d'apprentissages et de l'exercice de leurs droits d'abord, mais aussi à la faillite sociale et économique.»

Dans la conclusion, la CSN enjoint les commissaires à bien conduire leur réflexion en vue de la rédaction du document de consultation pour

la seconde phase qui occupera toute l'année prochaine. La centrale s'engage pour sa part à sensibiliser tous ses membres sur la question de l'importance de l'éducation pour l'avenir du Québec. Elle prévoit tenir des journées d'étude sur des thèmes particuliers de son mémoire en décembre prochain. Elle y convie les commissaires.

«Bref, nous serons très présents pendant toute l'année qui vient. Nous y serons parce que nous savons qu'il s'agit d'enjeux majeurs pour la qualité de vie, pour le développement et l'épanouissement de notre société et des femmes et des hommes qui la composent, de conclure la CSN.»

Extraits de
l'allocation de
présentation faite
à la Commission
par M. Oliva
Bouchard, prési-
dent de la FNEEQ.

Une audience remarquée

Le 28 août dernier, la fédération était invitée avec la CSN, à présenter les grandes lignes de son mémoire. Voici l'essentiel des propos du président de la FNEEQ.



«Nous soumettons ici que la revitalisation du système d'éducation constitue une condition absolument nécessaire à la prospérité sociale et au développement de l'identité québécoise.»

«Une vision intégrée des filières techniques et préuniversitaires ne saurait se concevoir sans un réseau collégial fort. Les réformes successives imposées à toute vapeur, sans l'implication des enseignantes et des enseignants qui font l'école, sont en train d'éroder sérieusement le réseau collégial.»

«Il est impératif de redonner l'école à ceux et celles qui la font, c'est un thème qui traverse notre mémoire. Il faut replacer l'approche programme dans une juste perspective qui maintienne la primauté des disciplines et qui n'impose pas l'approche par compétences, cette autre nouvelle mode, comme unique méthode d'élaboration des cours. L'école ne saurait se passer de l'expertise des enseignantes et enseignants, si l'on veut revendiquer un réseau collégial de qualité.»

«On assiste aussi à un phénomène très inquiétant qui contribue à l'érosion du réseau, quand près de 40% des enseignements dispensés le sont par du personnel à statut précaire. C'est une réalité que l'on constate,

collège par collège, et qui va en grandissant. Comment peut-on favoriser la réussite et l'encadrement, sans reconnaître l'impact positif de la disponibilité, de la stabilité du corps enseignant, de l'encadrement et du suivi pédagogique.»

«L'accessibilité à la réussite doit demeurer un objectif majeur de l'enseignement universitaire. La mise en place de mesures d'encadrement réduirait le taux élevé d'abandon. C'est vrai au collégial, c'est vrai à tous les niveaux d'enseignement, c'est aussi vrai à l'université, surtout au certificat et au premier cycle où l'on constate des taux de décrochage importants. Il faut de meilleures mesures d'encadrement et de soutien qui favorisent la persévérance et, à terme, favorisent la diplomation.»

«L'université doit absolument miser sur une véritable intégration des chargé-es de cours, c'est une réalité qu'il faut maintenant prendre en compte. Ceci implique un questionnement sur l'organisation du travail enseignant dans son ensemble...»

«En dépit du nombre et de la qualité des cours dispensés par ces enseignantes et enseignants, elles et ils demeurent toujours dans un rapport d'extériorité avec l'université. En fait, la marginalisation de ces enseignantes et enseignants témoigne, malheureusement, de la marginalisation de l'enseignement universitaire... « L'université doit redevenir un milieu d'enseignement et de recherche, réalisé par une communauté bien en vie et qui en intègre toutes les composantes. Une meilleure concertation entre enseignantes et enseignants, le développement de mesures d'orienta-

tion et d'accueil plus adéquates, de tutorat, de parrainage, etc., seront être favorisées par l'intégration des chargé-es de cours.»

«Voici en conclusion des pistes que je voudrais indiquer, en souhaitant que vous les reteniez. Pour faire de l'accessibilité à la réussite un choix social, il faut replacer en perspective l'ensemble du système d'éducation à tous les niveaux et ce, dès le primaire et le secondaire. Il faut faire une motion de confiance envers l'expertise de celles et ceux qui font

l'école; il faut renforcer le réseau collégial; il faut favoriser un arrimage école-entreprise qui respecte l'expertise des enseignantes et des enseignants; il faut éliminer les

contrôles bureaucratiques inutiles; il faut reconnaître et réaffirmer la pertinence de la coexistence des filières techniques et préuniversitaires comme une contribution originale et majeure à la qualité de l'éducation. À l'université, il faut reconnaître l'accessibilité comme une condition essentielle de la démocratisation de l'enseignement supérieur et prôner l'intégration des chargé-es de cours comme une des clés. Enfin, il faut redonner à l'école les moyens de sa mission. C'est la question des ressources qu'il ne faudrait pas écarter et je vous laisse là-dessus. Pour nous, le choix est simple: ou bien on cesse d'entretenir à l'égard de la mission de l'école des espoirs sans commune mesure avec ce qu'elle peut concrètement réaliser, ou bien on accepte que la réalité moderne commande de nouveaux efforts sociaux. Je ne vous cacherai pas que nous optons résolument pour la seconde partie de l'alternative. Je vous remercie beaucoup.»

«Il est impératif de redonner l'école à ceux et celles qui la font...»

QUESTIONS DES COMMISSAIRES À LA FNEEQ-CSN

PAUL INSCHAUSPÉ: «Vous constatez que 50% des cours du baccalauréat sont donnés par les chargé-es de cours. Je vais vous poser la question brutale: ne pensez-vous pas qu'il faut faire reconnaître à l'intérieur de l'université l'existence de deux catégories de professeurs, des profs enseignants et des profs chercheurs-enseignants? Est-ce qu'on n'en est pas rendu là dans les faits?»

OLIVA BOUCHARD: «Nous en sommes actuellement à constater que le phénomène de la présence des chargé-es de cours est un phénomène structurel. Il s'agit d'une réalité avec laquelle nous composons à l'intérieur des universités. Non seulement c'est là un phénomène qui n'est pas en régression, mais il s'avère plutôt en augmentation. Je pense qu'à partir du moment où on a constaté cela, compte tenu de cette réalité des chiffres que nous observons, il faut immédiatement reposer le débat d'une autre façon et mettre l'accent sur la volonté des chargé-es de cours

structuraux de développer des projets ou d'y participer, comme cela se fait à l'UQAM. L'expérience de cette université est décrite dans une publication fort pertinente de l'institution sur l'intégration des chargé-es de cours. Ces projets peuvent toucher la révision des programmes, les contenus des cours, l'accueil des étudiants. On peut trouver toutes sortes de projets de cette nature. Et j'ajoute que ce constat est partagé par plusieurs recteurs. Le développement de tels projets peut se faire avec des coûts minimes. Si nous prenons la question de la bonne façon, cela nous permettrait de contrer le rapport d'extériorité à l'université, ce sur quoi il faut travailler actuellement par une réelle intégration des chargé-es de cours à la mission d'enseignement.»

PAUL INSCHAUSPÉ: «Quant à moi, pour régler un peu mieux le problème de la réussite scolaire, je pense qu'il s'agit d'une question d'encadrement et de disponibilité du professeur. Or, à ma connaissance, les obligations d'un chargé de cours ne concernent pas une disponibilité ou une présence continue...»

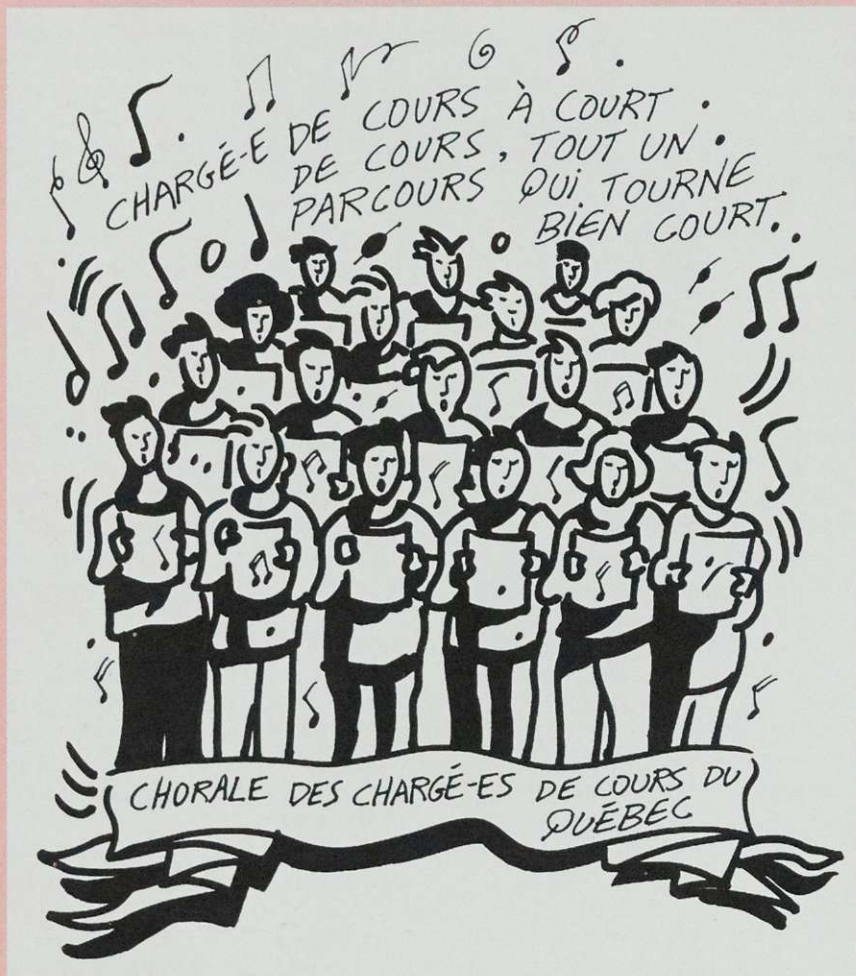
OLIVA BOUCHARD: «Vous touchez là un problème. Si nous parlons véritablement d'intégration, cela implique précisément des modalités de suivi pédagogique et d'encadrement bien meilleures qu'elles ne le sont actuellement. Nous savons qu'un chargé de cours structurel doit souvent se promener entre trois institutions d'enseignement, universités ou collèges. Par la force des choses, il ne peut alors donner pleinement les mesures d'encadrement dont l'étudiant-e a absolument besoin.»

La plupart des questions des commissaires ont porté sur l'éducation de la petite enfance et des garderies; elles s'adressaient à la CSN et au regroupement des garderies. Les commissaires voulaient avoir une estimation des coûts de l'intégration scolaire des garderies, position que ne défend pas la CSN, mais plutôt la CEQ et la Fédération des commissions scolaires. D'autres questions d'éclaircissement portaient sur le type de réseau universitaire dont le Québec devrait se doter: la CSN défend la position d'un réseau polyvalent et territorialisé où chaque grand secteur des connaissances est présent dans chaque unité institutionnelle.

Les commissaires ont remercié les représentant-es de la CSN et de ses fédérations pour la qualité de leurs mémoires et pour l'intérêt porté aux questions de l'éducation. Le vice-président de la centrale, Marc Laviolette, en a profité pour inviter les commissaires à assister aux journées d'étude que tiendra la CSN sur les enjeux de l'éducation au début de décembre prochain.

Les audiences publiques de la Commission des états généraux se poursuivent jusqu'à la mi-octobre, afin de permettre aux diverses associations étudiantes et à celles des jeunes de présenter leurs mémoires. Ensuite, les commissaires seront en méditation pour dégager les grandes lignes d'orientation à soumettre au débat public, dans un document qui fera l'exposé de la situation. D'autres audiences auront lieu au printemps 1996 et des assises nationales en juin, afin de recueillir les positions des différents groupes sociaux et de former des consensus autour des points majeurs. Il est à prévoir que le véritable débat sur les enjeux et les orientations aura lieu lors des consultations à venir sur le document de réflexion des commissaires, au printemps prochain.

Laval Rioux



Pour une 9^e édition, le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ) organise la campagne annuelle de promotion du français. C'est à titre de partenaire que la FNEEQ a choisi de s'associer à l'édition 1995-1996 de cette campagne afin d'encourager celles et ceux qui désirent s'engager dans la promotion du français.



Le français en promotion

Le lancement de la campagne se fera dès la fin du mois de septembre. Trois Mérites et concours seront alors annoncés : les Mérites classiques, les Mérites des jeunes journalistes et les Mérites du français des médias. Ces mérites du français en éducation seront décernés à celles et ceux qui contribueront de façon significative à la qualité du français.

De plus, vers la troisième semaine du mois de mars, une semaine du français est prévue, dans le but de célébrer la langue française. Plusieurs activités seront alors organisées sur le thème «Le français, c'est bien plus que des mots». Enfin, un recueil d'activités sera produit et publié.

Voici, de façon plus détaillée, les objectifs et les composantes de la campagne de promotion du français, tels que présentés dans le plan d'action du CPIQ :

A. Objectifs

- Recenser, honorer et faire connaître des initiatives et des réalisations exemplaires dans la promotion du français en éducation (Mérites et recueil d'activités).

- Susciter la mobilisation des intervenants en éducation pour célébrer le français dans tous les milieux éducatifs (semaine du français).

B. Composantes

1. LES DIFFÉRENTS MÉRITES

LES MÉRITES CLASSIQUES

Catégories :

ouvertes mais avec un accent particulier cette année sur les journaux d'école et les journaux d'étudiants;

Candidatures :

des initiatives ou des réalisations d'organismes ou d'intervenants en éducation et hors de l'éducation, qui ont contribué de façon significative à la qualité du français des jeunes par des approches et des démarches pédagogiques, des productions de ressources didactiques, la mise sur pied de services de soutien, l'organisation d'événements, etc.;

Caractéristiques :

les activités doivent être entièrement réalisées entre septembre 1994 et décembre 1995;

Calendrier :

- envoi des candidatures jusqu'au 31 décembre 1995 aux organismes partenaires concernés;
- présélection des candidatures par les organismes partenaires (par-rainage) : 15 janvier 1996;
- sélection par le jury : 15 février 1996;

Prix :

- un trophée personnalisé remis par une personnalité de l'éducation lors de la cérémonie de remise des Mérites, le 18 mars 1996;
- un dictionnaire Robert.

LES MÉRITES DES JEUNES JOURNALISTES

Catégories :

- les élèves du 2^e cycle du secondaire et de la formation professionnelle;
- les étudiants du collégial;
- les étudiants universitaires;

Candidatures :

des articles journalistiques de jeunes de 25 ans et moins, avec la copie de l'article publié pour les étudiants du collégial et de l'université;

Caractéristiques :

- thème pour les articles du secondaire : aucun;
- thème pour les articles du collégial et de l'universitaire : «Le français, c'est bien plus que des mots»;

Calendrier :

envois des articles avant le 20 décembre 1995;

Prix :

- un trophée, une bourse, un stage et un dictionnaire pour les 1^{er} prix;
- une bourse et un dictionnaire pour les 2^e et 3^e prix.

LES MÉRITES DU FRANÇAIS DES MÉDIAS

Catégories :

- les émissions de radio;
- les émissions de télévision;

Candidatures :

le choix des meilleures émissions, du point de vue du français, est déterminé par un concours de participation ouvert aux élèves de la 6^e année du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire, parrainés par leur titulaire ou leur enseignant de français, parmi les émissions produites en français au Québec;

Caractéristiques :

qualité du français (vocabulaire, syntaxe et prononciation) des animateurs et collaborateurs des émissions de radio et de télévision;

Calendrier :

- envoi des coupons de participation avant le 31 décembre 1995;
- compilation des choix d'émissions : 15 janvier 1996;
- tirage au sort des prix de participation : 31 janvier 1996;

Prix :

- un trophée à la meilleure émission de radio et à la meilleure émission de télévision;
- des bourses de 100,00 \$ et des dictionnaires Robert à cinq élèves et à cinq enseignants participants, choisis par tirage au sort.

2. LA SEMAINE DU FRANÇAIS

Caractéristiques :

célébration de la langue française et organisation d'activités de promotion du français dans les divers milieux en éducation, sur le thème «Le français, c'est bien plus que des mots»;

Participants :

tous les intervenants et tous les jeunes dans les divers établissements du réseau de l'éducation;

Calendrier :

- production et envoi d'un guide d'activités et d'une affiche de la semaine : fin janvier 1996;
- annonces de la semaine (rappels) : 1^{er} et 15 mars 1996;

- cérémonie de remise des Mérites du français 1996 en éducation : 18 mars 1996 (ouverture de la semaine);
- dates de la semaine : 18 au 22 mars 1996.

3. LE RECUEIL D'ACTIVITÉS

Caractéristiques :

- présentation des intervenants et description des activités qui ont reçu des Mérites du français;
- annonce des gagnants des concours;
- textes des articles gagnants des jeunes journalistes;

Calendrier :

publication et diffusion du recueil : 18 mars 1996.

En tant qu'organisme partenaire de la Campagne de promotion du français, la FNEEQ invite tous ses membres à participer aux différentes activités qui se dérouleront au cours de l'automne et de l'hiver prochains. Une partie du FNEEQ-actualité du mois de mars 1996 sera d'ailleurs consacrée à la promotion du français et nous pourrions, dans ce cadre, rendre compte des diverses activités et réalisations produites dans le milieu.

Denise Trudeau



NOUVELLES BREVES

Le grand jour Éducation

Vous ne vous en êtes pas trop aperçus, mais nous avons maintenant une Journée internationale des enseignantes et enseignants, par décision de notre Assemblée nationale. À la fin juin dernier, le ministre Jean Garon a présenté aux députés la proposition de faire du 5 octobre de chaque année une célébration de l'enseignement, disant que «le sens de la recommandation de l'UNESCO est de reconnaître la contribution vitale des enseignantes et des enseignants au développement des individus et des sociétés et d'inviter l'ensemble de la collectivité à mieux la comprendre». Cette journée du 5 octobre s'ajoute à la semaine des enseignantes et enseignants de la fin de février, «pour dire aux enseignantes et aux enseignants à qui nous confions nos enfants et, par conséquent, une partie essentielle de notre avenir, la confiance que nous voulons avoir en eux, notre soutien et notre appréciation». Le ministre n'a pas dit s'il avait l'intention de faire un congé de cette journée, afin que les enseignantes et enseignants puissent célébrer et recevoir les remerciements de la collectivité.

Les universités sous inspection

L'Assemblée nationale a aussi adopté le projet de loi 95 qui visait la divulgation des salaires et autres avantages des hauts cadres universitaires. La Commission parlementaire de l'Éducation a tellement bien amélioré le projet qu'elle en a fait un instrument de contrôle des activités universitaires et des résultats de celles-ci. Chaque administration universitaire devra désormais comparaître, une fois l'an, devant la Commission permanente de l'éducation, afin de rendre des comptes sur différents dossiers d'évaluation de ses performances: diplômes émis, encadrement, activités de recherche... Il est à craindre que ces nouvelles mesures servent à établir une nouvelle politique de financement des universités dans un proche avenir.

COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ (CCNAE)

Le comité a recommencé ses travaux depuis la fin du mois d'août et continue de travailler à l'analyse de l'effectif provincial des enseignantes et enseignants de cégeps. Par ailleurs, nous avons reçu de la Commission des droits de la personne les corrections de l'analyse de disponibilité. Après quelques vérifications, les chiffres seront disponibles à la mi-octobre. Vous pourrez les obtenir dans votre collège, car ils parviendront directement aux directions des ressources humaines.

Je suis à votre disposition pour toutes questions relatives à l'accès à l'égalité et pour aider les comités locaux qui travaillent à l'implantation d'un programme dans leur collège.

Claire-Andrée Leclerc
représentante de la FNEEQ au CCNAE

Appel d'articles



Nous attendons des contributions d'opinion sur différents sujets touchant l'éducation ou l'enseignement de la part de nos membres qui voudraient faire connaître leurs idées ou leurs expériences d'enseignement. Nous souhaitons réserver quelques pages de notre revue afin de publier les contributions les plus intéressantes ou d'actualité, ceci à chaque parution si possible.

Nous annonçons ici les dates de tombée pour les articles concernant les deux prochaines parutions:

- tombée le 11 décembre pour la parution du 24 janvier;
- tombée le 5 février pour la parution du 11 mars;

Vos articles doivent compter au maximum de 2 à 8 pages de texte dactylographié à double interligne et être transmis sur une disquette qui indique bien le type de traitement de texte utilisé. Nous nous réservons le privilège de l'éditeur, à savoir de sélectionner les textes à paraître et d'y faire les coupures requises par l'espace disponible dans la revue. Prévoyez le temps nécessaire d'acheminement du courrier afin de respecter les dates de tombée.

Faites parvenir vos articles d'opinion à :

FNEEQ
au soin de Laval Rioux,
1601, de Lorimier,
Montréal H2K 4M5.

